

Aubagne, le 07/01/2022

Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil Syndical

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune qui se tiendra dans nos locaux à l'adresse :
111 rue du Dirigeable - 13400 AUBAGNE, le :

Lundi 07 février 2022 à 15h30

Je vous prie de bien vouloir y assister.

L'Ordre du Jour et le dossier de séance sont accessibles à ce lien :

<https://www.syndicat-huveaune.fr/conseil-syndical-du-07-02-2022/>

mot de passe : CS-SMBVH-2022

En cas d'empêchement, il est important, pour atteindre le quorum, de vous faire représenter par un Conseiller suppléant.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune



Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

Ordre du jour du Conseil Syndical du 7 février 2022 à 15h30

Aubagne, 111, rue du Dirigeable 13400 AUBAGNE


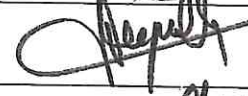



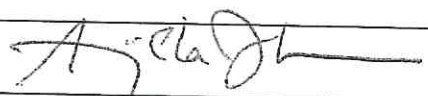


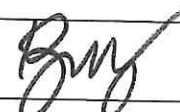




Délibérations

- Délibération n°1 : Adm- Approbation des statuts du futur EPAGE HuCA
- Délibération n°2 : Fin -Approbation du compte de gestion 2021
- Délibération n°3 : Fin- Approbation du compte administratif 2021
- Délibération n°4 : Fin- Affectation du résultat 2021 au Budget Primitif 2022
- Délibération n°5 : Fin- Adoption du Budget Primitif 2022
- Délibération n°6 : Sub- Demande de subventions relatives à la définition d'aménagements GEMAPI sur le bassin versant du Jarret
- Délibération n°7 : Sub- Demande de subventions relatives à la définition et à la réalisation d'aménagements sur l'Huveaune entre Aubagne et la Penne sur Huveaune – Traitement des premiers points de débordement
- Délibération n°8 : Sub-Demande de subvention relatives au programme 2022 d'entretien et de gestion des cours d'eau
- Délibération n°9 : Sub- Attribution de subvention à l'association « Citoyens de la Terre » pour le projet « Symbiose Vallée » sur la période de février à août 2022 dans le cadre de la phase 2 du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune en réponse opérationnelle à l'action E.3.2 « les rencontres du bassin versant de l'Huveaune »
- Délibération n°10 : Adm- Acquisition de véhicules
- Délibération n°11 : Adm- Adhésion du SMBVH à l'ANEB et désignation des titulaires et suppléants pour l'année 2022
- Délibération n°12 : Adm – Contrat groupe assurance risques statutaires

Questions diverses

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
Conseil Syndical du 7 février 2022

				SIGNATURE	
METROPOLE AIX- MARSEILLE- PROVENCE		Jean-Jacques COULOMB	Titulaire, Président du SMBVH		
		Véronique MIQUELLE	Titulaire		
		Didier REAULT	Titulaire		
		Jean-Pierre GIORGI	Titulaire		
		Serge PEROTTINO	Titulaire		
		Julien RAVIER	Titulaire		
		Alain ROUSSET	Titulaire		
		Laurent SIMON	Suppléant		
		Lionel DE CALA	Suppléant		
		Jean-Marie LEONARDIS	Suppléant		
		Michel LAN	Suppléant		
	Proximité communale	Didier EL RHARBAYE	Titulaire - Marseille		
		Aïcha SIF	Suppléante - Marseille		
		René CONTAT	Titulaire - La Penne-sur-Huveaune		
		Fanny MAUTREF	Suppléante - La Penne-sur-Huveaune		
		Pascal AGOSTINI	Titulaire - Aubagne		
		Julie GABRIEL	Suppléante - Aubagne		
		Christian OLLIVIER	Titulaire - Roquevaire		
		Emmanuel GOVERNALE	Suppléant - Roquevaire		
		Laurence BRULEY	Titulaire - Auriol		
		Claude POURCHIER	Suppléant - Auriol		
		Claude FABRE	Titulaire - Saint-Zacharie		
Alfred POLLUS	Suppléant - Saint-Zacharie				
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE	Carine PAILLARD	Titulaire - Plan d'Aups			
	Olivier ARTUPHEL	Titulaire - Nans-les-pins			
	Olivier PAILLARD	Suppléant - Plan d'Aups			
	Karine MEDA	Suppléante - Nans-les-pins			

Contacts au SMBVH :

- Secrétariat : 04 42 62 85 13 – contact@syndicat-huveaune.fr
- Directrice, Estelle Fleury : 04 42 62 80 90 – e.fleury@syndicat-huveaune.fr



POUVOIR

Je soussigné Madame/ Monsieur.....PAILLARD CARINE.....

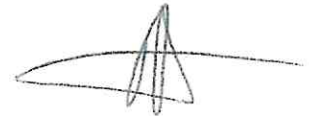
siégeant au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune, donne pouvoir à

Madame/ Monsieur.....COULOMB JEAN-JACQUES.....

à effet de me représenter au Comité Syndical convoqué le lundi 07 Février 2022 à Aubagne (locaux du SMBVH, 111 Rue du Dirigeable – 13400 AUBAGNE), de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

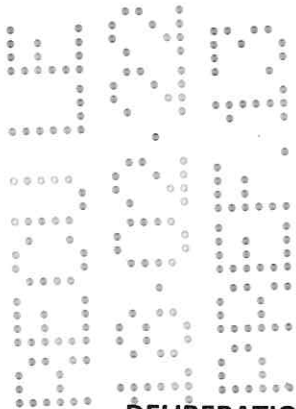
Fait à Marseille, le 07/02/22

Bon pour pouvoir



**DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE****SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE**

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

**DELIBERATION N°1**

OBJET : ADM – Approbation de la révision des statuts du SMBVH et du projet de statuts de l'EPAGE HuCA, Huveaune-Côtiers-Aygalades

Monsieur le Président rapporte :

Historiquement et depuis sa création en 1963 par les 3 communes de Marseille, La Penne-sur-Huveaune et Aubagne, le Syndicat de l'Huveaune intervient pour le compte de ses membres, initialement pour assurer particulièrement des missions de prévention des inondations au travers de travaux hydrauliques et d'entretien des berges. Il s'agissait d'une compétence facultative pour notre collectivité et qui a depuis été complétée par d'autres missions, notamment la gestion écologique des cours d'eau. En effet, à l'appui de la démarche de Contrat de Rivière dans laquelle il s'est engagé dès 2012 avec les partenaires du territoire, le Syndicat a fait évoluer progressivement et en continu ses missions au regard des enjeux réglementaires de l'eau (Directive

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL****SEANCE du 7 février 2022**

L'An deux mille vingt-deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLE et Aïcha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Olivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°1



cadre sur l'eau et Directive inondation) mais également des besoins identifiés à l'échelle du bassin versant, notamment liés à l'aménagement du territoire et à la valorisation des usages.

Suite à une révision de statuts entrée en vigueur le 31 décembre 2013, le Syndicat de l'Huveaune a évolué dans le sens d'une extension de ses missions à l'échelle globale du bassin versant de l'Huveaune.

Dès fin 2016, le SMBVH a engagé sa contribution aux côtés de la Métropole pour accompagner les changements structurels liés à l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, dans le cadre de la démarche « SOCLE », Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau. Cette étude a permis, dans un premier temps, de délimiter les contours de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, tout en favorisant la cohérence hydrographique, le renforcement des solidarités financières et territoriales et la gestion durable des équipements structurants du territoire.

Pour mémoire, l'exercice de la compétence GEMAPI (instituée en 2018 mais effectivement exercée depuis longtemps de façon facultative et partielle sur différents territoires dont le bassin versant de l'Huveaune) est fondée sur l'habilitation prévue par l'article L. 211-7.1 du Code de l'Environnement, qui permet aux collectivités, à leurs groupements et aux syndicats mixtes d'intervenir sur des terrains sur lesquels ils ne disposent d'aucun droit réel (ni droit de propriété, ni servitude d'usage). La compétence GEMAPI n'emporte pas la propriété sur les ouvrages, les cours d'eau, les plans d'eau ou les milieux aquatiques, mais est toutefois subrogée dans les droits et les obligations du propriétaire public.

Les missions relevant de cette compétence sont définies au 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer.
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

L'action du SMBVH, pour le compte de ses membres, qui lui confie l'exercice de la GEMAPI tout ou partiellement a donc l'opportunité de se déployer selon ces 4 items, en complément des missions complémentaires indissociables elles aussi déjà exercées par notre EPAGE, pour une gestion intégrée et concertée des enjeux de l'eau par bassin versant.

Depuis l'issue de la phase 1 de la démarche SOCLE (2018), et dans le cadre d'une organisation transitoire, la compétence GEMAPI et des missions complémentaires s'est exercée par la Métropole pour les bassins versants dits orphelins (les Aygaldes et les bassins versants côtiers) et par le SMBVH pour le bassin versant de l'Huveaune à l'appui d'une révision de ses statuts, entrés en vigueur le 19 février 2019.

C'est dans ce cadre que depuis 2019, la Métropole AMP et la communauté d'Agglomération de Provence Verte constituent les 2 membres du SMBVH, et qu'une labellisation EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux) a été obtenue en novembre 2020.

Statutairement, le SMBVH a pour objet de mettre en œuvre une gestion intégrée et concertée des enjeux de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune. A cet effet il met en œuvre ses missions selon différentes modalités (statutaire, transfert et convention de délégation et Quasi-régie).

La démarche SOCLE a abouti au premier semestre 2021 à des conclusions afin de définir l'organisation pérenne à mettre en place pour les bassins versants concernés par la Métropole AMP. Par ailleurs, la Métropole, conformément à la loi qui l'autorise, par délibération du 15 février 2018, a arrêté le principe d'une taxe GEMAPI en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. A cet effet, le programme d'actions ainsi que l'estimation précise des moyens techniques humains et financiers à allouer à l'exercice de la GEMAPI sur l'ensemble du territoire métropolitain, ont conduit, par délibération en date du 17 décembre 2020, au dimensionnement de l'enveloppe financière relative à la taxe GEMAPI pour les années 2021-2024, d'un montant total de 85,20 M€ TTC (soit une moyenne annuelle de 21,30M€) et, par délibération du 17 décembre 2020 à la validation du programme d'actions GEMAPI 2021-2024 nécessaire à la mise en exécution de cette feuille de route pour les années 2021 à 2024. Les parts allouées à chaque bassin versant ont été déterminées de façon estimative.

Pour le territoire objet de la présente délibération, le schéma définitif d'organisation de l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du territoire métropolitain a arrêté la mise en place d'un EPAGE à l'échelle des bassins versants côtiers de la Métropole, de Fos-sur-Mer à La Ciotat, dans le cadre d'une révision des statuts du SMBVH et en accord avec ses deux membres, la Métropole AMP et la communauté d'Agglomération de Provence Verte. Cette organisation implique toutefois le maintien de missions au niveau de la Métropole dans une parfaite complémentarité et synergie (politique d'aménagement du territoire, supports techniques, veille hydrométéo etc.), et un partenariat avec le SABA, Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc, s'étendant lui-même prochainement à l'échelle des bassins versant dont l'exutoire est l'Etang de Berre.

Le Comité Syndical et le Bureau du SMBVH ont été régulièrement tenus informés des avancements de la démarche SOCLE depuis son lancement, ainsi que les Conseils de Territoire et la Communauté d'Agglomération de Provence Verte. Lors du Comité de Pilotage du 10 mai, le Président du SMBVH a porté un avis favorable à cette proposition de scénario, retenu par la suite le 4 juin par le Conseil Métropolitain, qui implique une extension importante du SMBVH vers l'Est et l'Ouest. Le SMBVH a précisé lors de Comités de pilotage qu'il partage le fait que ce scénario devrait permettre la meilleure agilité en réponse aux enjeux de l'eau, dans la mesure où les EPAGEs actuels ont pu démontrer que ce fonctionnement est efficace, en combinant réactivité et proximité locale. Les actions menées depuis quelques temps sur ces futurs nouveaux territoires (entre autres via l'extension du PAPI au bassin versant des Aygalades, suivis de travaux à La Ciotat ou encore à Cassis, avis et participation sur d'autres communes du littoral, engagement de l'élaboration de programmes pluriannuels d'entretien sur les cours d'eau côtiers « orphelins » etc.) préfigurent de cette mise en œuvre, notamment via le dispositif de quasi-régie.

Aussi, la démarche de révision des statuts du SMBVH a été engagée par délibération du 1er juillet 2021 du SMBVH, et leur rédaction menée dans un cadre concerté. A l'appui des statuts, l'articulation opérationnelle entre la Métropole et les deux EPAGEs reste importante pour garantir l'efficacité de nos actions publiques sur les bassins versants côtiers, et les services du SMBVH continueront d'y travailler étroitement.

Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°1

www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
932, avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds
13400 Aubagne

 **SMBVH**
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
www.syndicat-huveaune.fr

En 2022, à l'appui de la révision de ses statuts, le Syndicat poursuivra la mise en œuvre d'une organisation adaptée en termes de feuille de route stratégique et opérationnelle et de moyens humains, logistiques et financiers.

Il s'agit ce jour d'approuver la rédaction des statuts du futur EPAGE HuCA, annexés à la présente délibération.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Jacques COULOMB, Président,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-7, 5211-20, 5215-21, 5218-1 et 5218-7,
- Le Code de l'Environnement dans son ensemble, notamment les articles L. 211-7 et L-213-12,
- La doctrine du bassin Rhône-Méditerranée pour reconnaître et promouvoir les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et les établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), approuvée par délibération n°2015-22 du comité de bassin du 20 novembre 2015,
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et le Programme De Mesures 2016 – 2021, et le projet de nouveau SDAGE 2022-2027 en cours d'élaboration, Le Plan de Gestion du Risque Inondation Rhône-Méditerranée, et la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation arrêté en 2017,
- Le schéma directeur de coopération intercommunale (SDCI) du département des Bouches-du-Rhône arrêté le 20 mars 2017,
- La délibération du 23 janvier 2017 actant par le SIBVH un avis sur le SDCI et sa participation à la démarche SOCLE de la Métropole,
- La délibération du 19 octobre 2017 AMP de la Métropole Aix-Marseille Provence portant organisation de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018,
- Le Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Rapport de présentation et d'état des lieux, premier rapport d'étape La nécessité de poursuivre la réponse engagée aux enjeux relatifs aux inondations et aux milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Huveaune et les autres bassin versants,
- septembre 2017 joint en annexe de la délibération du 19 octobre 2017 citée ci-dessus,
- La délibération du 14 décembre 2017 actant la conservation de l'exercice de la compétence GEMAPI au niveau métropolitain abrogeant les délibérations n° HN 056-187/16/CM, HN 088-219/16/CM, HN 108-239/16/CM, HN 129-260/16/CM, HN 143-274/16/CM, HN 157-288/16/CM du Conseil de Métropole du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole aux six Conseils de Territoire,
- La délibération de la Métropole Aix-Marseille Provence du 28 juin 2018 actant l'instauration de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à compter de l'année 2019 n° MET 18/6426/CM,
- L'arrêté préfectoral du 22 février 2019 relatif à l'entrée en vigueur des statuts du SMBVH,

Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°1

www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
932, avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds
13400 Aubagne


Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
www.syndicat-huveaune.fr

- L'arrêté Préfectoral portant transformation du Syndicat de l'Huveaune en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et des Gestion des Eaux) établi en date du 4 novembre 2020,
- La délibération n°4 du 5 décembre 2019 portant approbation de la mise en œuvre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes en co-portage avec la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- La délibération n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI complet) des bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes, porté par le SMBVH pour co-porteur avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et animateur technique et lancement de la mise en œuvre des actions à maîtrise d'ouvrage du SMBVH,
- La délibération du 17 décembre 2020 de la métropole portant approbation du montant de la taxe GEMAPI pour les années 2021-2024.
- La délibération du 17 décembre 2020 de la métropole portant approbation du programme d'actions pluriannuel 2021-2024 ;
- La délibération de juin 2021 de la Métropole MAMP approuvant les conclusions de la démarche SOCLE et les modalités d'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- La délibération n°1 du SMBVH 1er juillet 2021 approuvant les conclusions de la démarche SOCLE impliquant l'organisation structurelle de l'exercice de la compétence GEMAPI répartie entre une structuration à l'échelle métropolitaine et deux EPAGEs et engageant la procédure de révision des statuts,
- La délibération n°1 du 1er juillet 2021 du SMBVH approuvant les conclusions du Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) et engageant de la révision des statuts du SMBVH pour la mise en œuvre d'un EPAGE à l'échelle des bassins versants côtiers de la Métropole AMP.

CONSIDERANT

- Le travail de concertation technique et politique avec notamment la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Communauté d'Agglomération de Provence Verte pour accompagner la mise en place d'une organisation pérenne de la gestion par bassin versant,
- Qu'au vu des conclusions de la démarche SOCLE (Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau), il convient de définir, après la période transitoire 2018-2020, le cadre définitif d'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire métropolitain d'Aix-Marseille-Provence,
- La nécessité d'une gestion intégrée et concertée du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune et des bassins côtiers du littoral de la Métropole AMP,
- La nécessité pour le Syndicat de modifier ses statuts,
- La nécessité que le Syndicat soit labellisé EPAGE,
- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique du Syndicat et de ses membres,
- Que le Syndicat est porteur des dispositifs contractuels de Contrat de Rivière et de PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations),
- Les conventions (et leurs avenants) de délégation de compétence et de quasi-régie établies depuis 2019 entre le SMBVH et la Métropole et les conventions à venir,

Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°1

www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
932, avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds
13400 Aubagne


Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
www.syndicat-huveaune.fr



- L'avis favorable des membres du bureau du SMBVH,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE,

ARTICLE 1 : d'approuver le projet de statuts de l'EPAGE HuCA, actant la révision des statuts du SMBVH, et annexés à la présente délibération,

ARTICLE 2 : d'autoriser le Président du SMBVH à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 3 : de mener à bien la procédure de labellisation EPAGE à l'échelle de l'ensemble du périmètre de l'EPAGE HuCA auprès du préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée Corse,

ARTICLE 4 : d'inscrire les crédits nécessaires au BP2022 à l'exercice des missions du Syndicat.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Jacques COULOMB, Président,

Après avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune



Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°1

www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
932, avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds
13400 Aubagne


Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
www.syndicat-huveaune.fr

RECUEIL
18.02.23
M.F.F. 13

EPAGE
Huveaune-Côtiers-Aygalades

STATUTS

Statuts de l'EPAGE HuCA (Huveaune – Côtiers – Aygalades)

Par révision des statuts du SMBVH, Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

Préambule

Historiquement et depuis sa création en 1963 par les 3 communes aval de l'Huveaune, le Syndicat de l'Huveaune intervient pour le compte de ses membres pour assurer des missions de prévention des inondations au travers de travaux hydrauliques et d'entretien des berges. A l'appui de la démarche de Contrat de Rivière qu'il avait engagé dès 2012 avec les partenaires du territoire, le Syndicat a fait évoluer progressivement et en continu ses missions au regard des enjeux réglementaires de l'eau (Directive cadre sur l'eau et Directive inondation) mais également des enjeux locaux, notamment liés à l'aménagement du territoire et à la valorisation des usages.

Suite à une révision de statuts au 31 décembre 2013, le Syndicat de l'Huveaune a fait évoluer ses missions à l'échelle globale du bassin versant. Du fait de l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018 et suite aux conclusions de la première phase de la démarche SOCLE (schéma d'organisation des compétences locales d'eau) menée à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Syndicat est devenu SMBVH (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune) par arrêté préfectoral en date du 19 février 2019. Cette révision a entériné la substitution des communes historiquement membres par les 2 EPCI devenus alors membres, Métropole AMP et communauté d'Agglomération de Provence Verte. Le SMBVH avait dans la foulée engagée une démarche de reconnaissance EPAGE, qui a mené à sa labellisation en date du 4 novembre 2020.

La démarche SOCLE a formalisé ses conclusions au premier semestre 2021 afin de définir l'organisation pérenne à mettre en place pour les bassins versants concernés par la Métropole AMP, et a abouti de fait à une nouvelle révision des statuts du SMBVH, en vue de devenir un EPAGE compétent sur un territoire étendu et selon les modalités décrites dans les présents statuts formalisés de façon concertée entre les membres du Syndicat et en réponse aux enjeux réglementaires et besoins territoriaux.

Les évolutions précitées entraînent la modification des statuts en vigueur du SMBVH, en termes de dénomination du Syndicat, de périmètre, d'objet et de compétences, d'administration, de fonctionnement et de siège comme suit. Deux nouveaux articles sont introduits dans les statuts quant au périmètre du Syndicat et à la Gouvernance.

Article 1 — Constitution et dénomination du Syndicat

En application des dispositions des articles L.5711-1 à L.5711-5 du Code Général des Collectivités Territoriales est constitué un Syndicat Mixte fermé entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour leur partie de territoire située sur le bassin :

- La Métropole Aix-Marseille-Provence,
- La Communauté d'Agglomération Provence Verte.

En application des articles L.213-12 et R.213-12 du code de l'environnement, le Syndicat est labellisé établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE).

Il prend la dénomination de EPAGE "HuCA, Huveaune-Côtiers-Huveaune", désigné ci-après « EPAGE ».

Article 2 — Périmètre

Le périmètre de l'EPAGE est constitué du bassin versant de l'Huveaune, du bassin versant des Aygalades et des bassins versants côtiers de la baie de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il est précisé par la carte annexée aux présents statuts, ainsi que par la liste des communes concernées.

Article 3 — Objet

L'EPAGE a pour vocation de définir et développer une stratégie à l'échelle des bassins versants de son périmètre et à l'interface terre-mer, en termes de prévention des inondations et de préservation, restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques, en lien avec les enjeux de l'eau, le développement et l'aménagement durable du territoire, dans un contexte d'adaptation au changement climatique et selon les principes de solidarité de bassins.

Il a pour objet d'impulser, d'animer et de mettre en œuvre une politique et une gestion intégrée et concertée des milieux aquatiques et en matière de prévention des inondations.

Pour ce faire :

- il définit et met en œuvre les programmes d'actions et de suivi, selon les compétences et missions mentionnées à l'article 4 des présents statuts ;
- il coordonne les autres maîtrises d'ouvrage locales concernées, dans une recherche de synergie et de mutualisation à l'échelle de son périmètre ;
- il participe à l'animation, à la concertation et à la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau, des milieux aquatiques, des inondations, des ressources, en lien avec l'aménagement du territoire, le développement économique, l'urbanisme et littoral, la santé et salubrité publique, l'agriculture, la recherche, avec lesquels une articulation est nécessaire pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau de son périmètre et une gestion adaptée du risque inondation.

Il exerce son objet pour des actions relevant de l'intérêt général, ou de l'urgence, dans le respect des droits et obligations des propriétaires et de leurs associations.

Article 4 — Modalités d'intervention, compétences et attributions

Pour répondre à son objet, l'EPAGE exerce :

4.1. Pour l'ensemble de ses membres :

- a. La définition et le portage de documents de planification, de programmation ou d'études à l'échelle de tout ou partie de son périmètre et de tout dispositif réglementaire ou contractuel ayant pour objet la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la prévention des inondations, la préservation des milieux aquatiques et la protection des espèces faunes/flore, aquatiques
- b. Les études et les travaux d'entretien des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau par transfert d'une partie de l'item 2° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement instituant la compétence GEMAPI.
- c. Un rôle de conseil, d'assistance auprès des opérateurs locaux de son périmètre dans la préparation, la planification et la réalisation de leurs projets et de leurs missions dans le cadre de son objet.
- d. Des missions de connaissance, d'animation, de communication, de pédagogie et la diffusion des connaissances acquises dans le cadre de son objet.
- e. La production et la publication de données dans le cadre de son objet.
- f. La création, la gestion et le suivi de réseaux de mesures dans le cadre de son objet.
- g. Toute autre mission ou action répondant à son objet statutaire.

4.2. Par délégation de compétence :

En application de l'article L. 213-12 du code de l'environnement, l'EPAGE peut se voir déléguer par ses membres selon les modalités de l'article L. 1111-8 du code général des collectivités territoriales tout ou partie des items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement composant la compétence GEMAPI et visant des études, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations en vue de :

- 1° L'aménagement du bassin ou d'une fraction du bassin.
- 2° L'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- 5° La défense contre les inondations ou les submersions marines.
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Toute demande de délégation d'un membre est soumise à l'accord du comité syndical dans les règles de majorité requises. Cet accord peut être conditionné par les modalités du règlement d'intervention l'EPAGE. Dans le cadre de l'exercice de cette délégation, le pilotage est co-animé par le membre et l'EPAGE.

4.3 Selon son règlement d'intervention :

Le Comité syndical peut arrêter un règlement d'intervention fixant le cadre dans lequel il met en œuvre l'ensemble de ses compétences et missions.

4.4. Dans le cadre de prestations de service :

L'EPAGE est habilité, à titre accessoire et sans préjudice des règles de publicité et de mise en concurrence qui s'imposent, à effectuer des prestations dans les domaines concourant à son objet au profit de ses membres et de tiers non membres situés dans le périmètre de l'EPAGE.

Les deux parties sont liés par une convention qui fixe le contenu précis de la mission, la durée, les engagements réciproques, les modalités de financement et de pilotage. Ces prestations peuvent être conditionnées par les modalités du règlement d'intervention de l'EPAGE.

Article 5 — Fonctionnement de l'EPAGE

5.1. Composition du comité syndical

L'EPAGE est administré par un comité syndical composé de 22 délégués titulaires, désignés par les assemblées délibérantes de ses membres :

- la Métropole Aix-Marseille-Provence dispose de 20 délégués
- la Communauté d'agglomération Provence Verte dispose de 2 délégués

Chacun des membres désigne autant de délégués suppléants qu'il désigne de membres titulaires. Chacun des délégués est désigné pour la durée du mandat qu'il détient.

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité des délégués en exercice est présente. Si le quorum n'est pas atteint, la réunion se tient de plein droit dans un délai de 3 jours francs. Les délibérations sont alors valables quel que soit le nombre de délégués présents.

5.2. Suppléance et mandat

En cas d'empêchement du délégué titulaire, le délégué suppléant est appelé à siéger avec voix délibérative, dès lors, que le délégué titulaire en a avisé le Président.

En cas d'empêchement du délégué suppléant, le délégué titulaire peut donner pouvoir de voter en son nom à un autre délégué titulaire de son choix. Un même délégué ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

Les règles de fonctionnement du comité syndical sont fixées dans le règlement intérieur.

5.3. Bureau et Présidence

Le comité désigne, parmi les délégués qui le composent, un bureau composé d'un président, de 3 vice-présidents et de 3 membres.

Le bureau exerce les attributions qui lui ont été déléguées par le comité syndical. La délégation de pouvoir prend la forme d'une délibération, à l'exception :

- 1° du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ainsi que des conditions techniques et financières d'intervention pour chaque domaine de compétence visé aux articles 2-2 et 2-3 des présents statuts ;
- 2° de l'approbation du compte administratif ;

3° des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ; 5° de l'adhésion du syndicat à un établissement public ; 6° de la délégation de la gestion d'un service public.

Le président est seul chargé de l'administration du Syndicat, mais il peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents. La délégation de fonction est accordée par arrêté nominatif. En cas d'empêchement de ces derniers, le Président peut les accorder à d'autres membres du bureau. L'arrêté précise si la délégation de pouvoir emporte ou non délégation de signature.

Lors de chaque réunion du comité syndical, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation.

Les modalités de fonctionnement du bureau sont fixées dans le règlement intérieur.

5.4. Membres associés

Le Président peut inviter à participer aux réunions du comité syndical, sans voix délibérative, des représentants de collectivités ou d'établissement dont les compétences intéressent l'objet de l'EPAGE.

5.5. Commissions

Le comité syndical peut créer toutes commissions chargées d'étudier les questions soumises au comité syndical.

Leur nombre, leur composition, leur objet et leur fonctionnement sont fixés dans le règlement intérieur de l'EPAGE.

5.6 Règlement intérieur

Le comité syndical vote par délibération prise dans les six mois suivant l'installation ou le renouvellement complet, un règlement intérieur fixant les modalités qui ne seraient pas déterminées par les présents statuts.

Article 6 — Ressources

Le budget de l'EPAGE pourvoit à toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessitées par l'exécution des missions constituant son objet.

6.1 Ressources

Les ressources de l'EPAGE comprennent, sans que cette énumération soit limitative :

- les cotisations versées par les membres adhérents,

- les subventions ou dotations qui peuvent lui être allouées,
- les produits des dons et legs,
- les produits des emprunts,
- les produits des redevances correspondant aux services rendus ou aux prestations fournies,
- les intérêts et revenus des biens meubles ou immeubles, des et valeurs lui appartenant,
- les capitaux provenant des économies faites sur le budget annuel,
- la participation financière des entités associées par voie de convention,
- toutes autres ressources autorisées par la loi.

6.2 Contributions

La contribution statutaire des membres aux dépenses du syndicat, après déduction des recettes liées aux missions qui lui sont confiées dans le cadre des présents statuts, est répartie entre ceux-ci au prorata de leur population comprise sur le bassin versant, à hauteur de :

- 99,5% pour la Métropole Aix-Marseille-Provence
- 0.5% pour la Communauté d'Agglomération Provence Verte, dans la limite d'une contribution totale de 10 000€ par an, la contribution statutaire de la Métropole correspondant au solde le cas échéant.

Article 7 – Durée du Syndicat

L'EPAGE est institué pour une durée illimitée.

Article 8 — Siège de l'EPAGE

Le siège social de l'EPAGE est fixé au 932 avenue de la Fleuride, ZI les Paluds, 13400 Aubagne. Il pourra être transféré en tout autre lieu par délibération du comité syndical.

Article 9 - Comptabilité

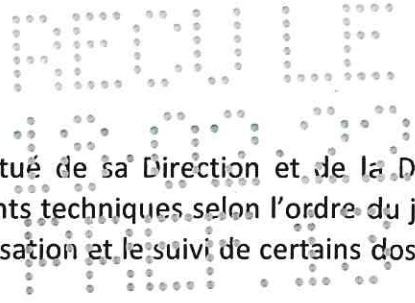
La comptabilité est confiée au trésorier principal, receveur principal de la commune d'Aubagne.

Article 10 — Gouvernance

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, l'EPAGE s'assure que les élus et acteurs de son périmètre soient associés à sa stratégie et ses actions de gestion de prévention des inondations et de préservation, restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques, ainsi que de toute action contribuant à son objet.

Pour ce faire, il met en place :

- a. Des commissions géographiques et/ou thématiques pour procéder à des échanges d'informations, débattre et donner des avis sur la cohérence entre les projets de territoire des membres du syndicat et des communes du bassin avec la programmation syndicale et certains dossiers en cours de l'EPAGE



- b. Un Comité technique animé par l'EPAGE, constitué de sa Direction et de la Direction GEMAPI des EPCI-FP membres, et de leurs référents techniques selon l'ordre du jour des réunions, pour échanger sur les modalités de réalisation et le suivi de certains dossiers, le suivi des réseaux etc.

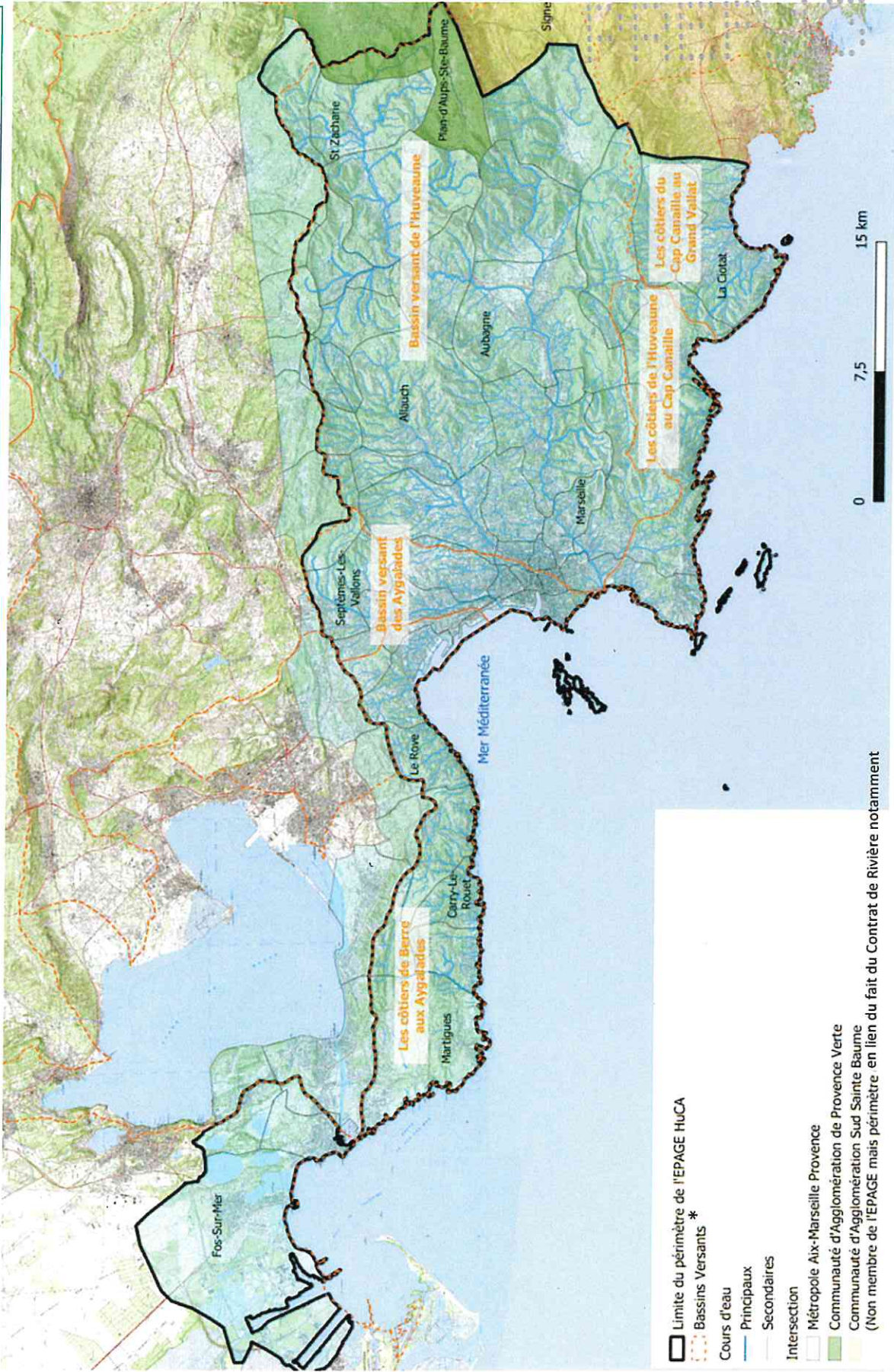
- c. Le Comité de Rivière Huveaune-Aygalades, dans le cadre de l'élaboration et du suivi des démarches de Contrat de Rivière et de PAPI, instance élargie de gestion à l'échelle des bassins versants, ainsi que tout autre Comité de pilotage ou instance créée en lien avec les dispositifs portés par l'EPAGE pour participer aux travaux de mise en œuvre opérationnelle du comité syndical dans les conditions prévues au règlement intérieur.

Annexe 1 : liste des communes incluses dans le périmètre d'adhésion de l'EPAGE

Communes		Superficie (km ²)	Population	CT	Superficie du bassin versant de la commune dans l'EPAGE	Pour mémoire : superficie des concernées des communes également incluses dans l'EPAGE « Berre »
ALLAUCH	13002	50,30	18900	CT1	50,30 km ²	
AUBAGNE	13005	54,90	42600	CT4	54,90 km ²	
AURIOL	13007	44,64	9500	CT4	44,64 km ²	
BELCODENE	13013	12,97	1400	CT4	4,57 km ²	8,40 km ²
CADOLIVE	13020	4,18	2100	CT4	4,18 km ²	
CARRY-LE-ROUET	13021	10,10	6000	CT1	10,10 km ²	
CASSIS	13022	26,87	8000	CT1	26,87 km ²	
CEYRESTE	13023	22,61	3600	CT1	22,61 km ²	
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	13026	31,65	11400	CT1	9,09 km ²	22,56 km ²
CARNOUX-EN-PROVENCE	13119	3,45	7000	CT1	3,45 km ²	
CUGES-LES-PINS	13030	38,81	3800	CT4	38,81 km ²	
ENSUES-LA-REDONNE	13033	25,83	4500	CT1	17,78 km ²	8,05 km ²
FOS-SUR-MER	13039	92,31	13900	CT5	92,31 km ²	
GEMENOS	13042	32,75	5500	CT1	32,75 km ²	
LA BOUILLADISSE	13016	12,61	4900	CT4	12,61 km ²	
LA CIOTAT	13028	31,46	31600	CT1	31,46 km ²	
LA DESTROUSSE	13031	2,93	2500	CT4	2,93 km ²	
LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	13070	3,56	6000	CT4	3,56 km ²	
LES PENNES-MIRABEAU	13071	33,66	19000	CT2	8,87 km ²	24,79 km ²
LE ROVE	13088	22,97	4000	CT1	12,84 km ²	10,13 km ²
MARSEILLE	13055	240,62	798400	CT1	240,62 km ²	
MARTIGUES	13056	71,44	43500	CT6	46,93 km ²	24,51 km ²
MIMET	13062	18,70	4200	CT2	6,15 km ²	12,55 km ²
NANS-LES-PINS	83860	48,95	4276	CAPV	10,15 km ²	
PEYNIER	13072	24,76	2800	CT2	1,70 km ²	23,06 km ²
PEYPIN	13073	13,35	5000	CT4	13,35 km ²	
PLAN D'AUPS	83093	24,67	2067	CAPV	21,26 km ²	
PLAN-DE-CUQUES	13075	8,52	10500	CT1	8,52 km ²	
PORT-DE-BOUC	13077	11,46	16700	CT6	11,46 km ²	
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	13085	31,15	4700	CT1	31,15 km ²	
ROQUEVAIRE	13086	23,83	7900	CT4	23,83 km ²	
SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	13098	21,02	5500	CT6	10,88 km ²	10,14 km ²
SAINT-SAVOURNIN	13101	5,89	2600	CT4	4,89 km ²	1,00 km ²
SAUSSET-LES-PINS	13104	12,10	7200	CT1	12,10 km ²	
SEPTEMES-LES-VALLONS	13106	17,84	10200	CT1	17,84 km ²	
SIMIANE-COLLONGUE	13107	29,84	5300	CT2	10,40 km ²	19,44 km ²
SAINT-ZACHARIE	83120	27,02	4200	CT4	27,02 km ²	
TRETS	13110	70,31	9300	CT2	16,01 km ²	54,30 km ²

Superficie totale du territoire d'adhésion de l'EPAGE : 1032 km²

Annexe 2 : carte du périmètre d'adhésion



*les périmètres « bassin versant » sont ceux du SDAGE (Schéma directeur Rhône Méditerranée Corse), le périmètre topographique devant également être pris en compte.

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE**

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux millé vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aicha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Ollivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°2

OBJET : FINANCES - Approbation du compte de gestion 2021

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion relatif à l'exercice 2021 dressé par Madame la Trésorière Principale d'Aubagne,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,

STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°2

CONSIDERANT l'avis favorable des membres du bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2021, dressé par Madame la Trésorière Principale d'Aubagne, dont les résultats sont identiques à ceux décrits dans le Compte Administratif 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°2

**SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE
BUDGET PRINCIPAL**

**COMpte DE GESTION
EXERCICE 2021**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Sébastienne ROLLET

013002 SGC AUBAGNE

AVANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 31/01/2022

Population 945531
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	22
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 23
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 24
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	36
1 Balance des comptes	Etat III-1 37
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 58
4EME PARTIE : Page des signatures	59

M. Comptable

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En milliers d'Euros)
ACTIF NET (1)			
Immobilisations incorporelles (nettes)			
Terrains	387,79	Dotations	5 586,65
Constructions	16 118,17	Fonds Globalisés	2 177,96
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 410,05	Réserves	952,92
Immobilisations corporelles en cours	1 114,05	Différences sur réalisations d'immobilisations	-10,85
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	19,41	Report à nouveau	112,37
Autres immobilisations corporelles	19 661,68	Résultat de l'exercice	61,34
Total immobilisations corporelles (nettes)	707,81	Subventions transférables	
Immobilisations financières	707,81	Subventions non transférables	10 869,07
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	20 757,27	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
Stocks		Autres fonds propres	
Créances	492,81	TOTAL FONDS PROPRES	19 749,46
Valeurs mobilières de placement		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Disponibilités	493,95	Dettes financières à long terme	1 338,44
Autres actifs circulant		Fournisseurs (2)	251,40
TOTAL ACTIF CIRCULANT	986,76	Autres dettes à court terme	404,72
Comptes de régularisations		Total dettes à court terme	656,13
TOTAL ACTIF	21 744,03	TOTAL DETTES	1 994,57
		Comptes de régularisations	
		TOTAL PASSIF	21 744,03

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

ACTIF	Exercice 2021		Exercice 2020	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Subventions d'équipement versées				
Autres immobilisations incorporelles	517 568,43	129 779,95	387 788,48	646 200,31
Immobilisations incorporelles en cours				
Terrains en toute propriété	16 118 167,27		16 118 167,27	16 118 167,27
Constructions en toute propriété				
Construction sur sol autrui en tte prop				
Réseaux installations voirie rés divers	2 410 050,16		2 410 050,16	2 410 050,16
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	30 081,28	10 674,35	19 406,93	15 864,55
Immobilisations corporelles en cours	1 114 052,49		1 114 052,49	476 019,23
Immo affecté à service non personnalisé				
Immo en concess afferm à dispo immo aff				
Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Construc reçues au titre mise à dispo				
Construction sur sol autrui mise à dispo				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	20 189 919,63	140 454,30	20 049 465,33	19 666 301,52
MONTANT A REPORTER				

BILAN (en Euros)

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

ACTIF	Exercice 2021		Exercice 2020	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
REPORT	20 189 919,63	140 454,30	20 049 465,33	19 666 301,52
Terrains recus au titre d'affectation				
Construct reçues au titre d'affectation				
Construct sol d'autrui au titre affectat				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Avances en garanties d'emprunt	707 808,02		707 808,02	707 808,02
Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	20 897 727,65	140 454,30	20 757 273,35	20 374 109,54

ACTIF IMMOBILISE
(SUITE)

BILAN (en Euros)

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

ACTIF	Exercice 2021		Exercice 2020
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
ACTIF CIRCULANT			NET
Terrains			
Production autre que terrains			
Autres stocks			35 060,00
Redevables et comptes rattachés			
Créanc irrécouv adm par juge des cptes	208 500,00		208 500,00
Créances sur l'Etat et collec publiques			
Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	284 312,74		284 312,74
Opérations pour le compte de tiers			
Autres créances			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	493 945,02		493 945,02
Avances de trésorerie			
Charges constatées d'avance			
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	986 757,76		986 757,76
			NET
			665 767,76

BILAN (en Euros)

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

ACTIF	Exercice 2021		Exercice 2020	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Charges à répartir sur plusieurs exer Primes de remboursement des obligations Dépenses à classer ou à régulariser Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	21 884 485,41	140 454,30	21 744 031,11	21 039 877,30

COMPTES DE
REGULARISATION

BILAN (en Euros)

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021
PASSIF			
Mise à disposition chez le bénéficiaire		5 586 647,48	5 586 647,48
Affectation par collec de rattachement			
Réserves			
Neutra amortis subv equip versees		952 924,90	746 984,71
Report à nouveau		112 367,44	
Résultat de l'exercice		61 342,80	318 307,63
Subventions transférables			
Différences sur réalisations d'immob		-10 846,05	-10 846,05
Fonds globalisés		2 177 960,00	2 041 538,03
Subventions non transférables		10 869 065,27	10 578 330,27
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I		19 749 461,84	19 260 962,07

BILAN (en Euros)

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

	Exercice 2021		Exercice 2020	
PASSIF				
Emprunts obligataires				
Emprunts auprès des étab de crédits	468 119,07		468 119,07	497 905,04
Emprunts et dettes financières divers	870 321,83		870 321,83	873 577,63
Crédits et lignes de trésorerie				
Fournisseurs et comptes rattachés	145 818,54		145 818,54	63 506,29
Dettes fiscales et sociales				2 951,00
Dettes envers l'Etat et les collec publ				
Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	404 681,06		404 681,06	331 000,00
Opérations pour le compte de tiers	43,00		43,00	9,70
Autres dettes	105 585,77		105 585,77	9 965,57
Fournisseurs d'immobilisations				
Produits constatés d'avance				
DETTES TOTAL III	1 994 569,27		1 994 569,27	1 778 915,23

BILAN (en Euros)

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

	Exercice 2021	Exercice 2020
PASSIF		
Recettes à classer ou à régulariser		
Ecart de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	21 744 031,11	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		21 039 877,30

COMPTES DE REGULARISATION

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

	Exercice 2021	Exercice 2020
POSTES		
Impôts et taxes perçus	946,09	994,70
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	946,09	994,70
Traitements, salaires, charges sociales	466,02	362,38
Achats et charges externes	355,80	253,66
Participations et interventions	7,90	18,66
Dotations aux amortissements et provisions	33,59	24,92
Autres charges	10,15	5,73
Charges courantes non financières	873,45	665,34
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	72,64	329,35
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	16,40	17,71
RESULTAT COURANT FINANCIER	-16,40	-17,71
RESULTAT COURANT	56,25	311,64
Produits exceptionnels	5,10	13,51
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5,10	6,84
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	61,34	318,31

Exercice 2021

COMPTES DE RESULTAT 2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021		Exercice 2020	
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS				
Impôts locaux				
Autres impôts et taxes				
Produits services, domaine et ventes div				
Production stockée				
Production immobilisée				
Reprise sur amortissements et provisions				
Transferts de charges		1,12		0,88
Autres produits				
Dotations de l'Etat				
Subventions et participations		946 092,00		994 696,15
Autres attributions (péréquation, compensa)				
TOTAL I		946 093,12		994 697,03
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES				
Traitements et salaires		343 980,70		258 701,24
Charges sociales		122 037,89		103 681,50
Achats et charges externes		355 800,12		253 656,05
Impôts et taxes		6 185,19		5 731,24
Dotations amortissements des immob				
Dot amort sur charges à répartir		33 587,14		24 916,03

COMPTE DE RESULTAT 2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021		Exercice 2020	
Dotations aux provisions				
Autres charges		3 959,88		0,99
Contingents et participations				
Subventions		7 900,00		18 655,00
TOTAL II		873 450,92		665 342,05
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)		72 642,20		329 354,98
PRODUITS COURANTS FINANCIERS				
Valeurs mob et créances de l'actif immo				
Autres intérêts et produits assimilés				
Gains de change				
Produit net sur cessions de VMP				
Reprises sur provisions				
Transferts de charges				
TOTAL III				
CHARGES COURANTES FINANCIERES				
Intérêts et charges assimilées				
Pertes de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
Dotations aux amort et aux provisions		16 396,86		17 713,77
TOTAL IV		16 396,86		17 713,77

COMPTES DE RESULTAT 2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021		Exercice 2020	
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		-16 396,86		-17 713,77
A + B - RESULTAT COURANT		56 245,34		311 641,21
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except op gestion : Subventions				167,44
Prod exception gestion : Autres opér				1 500,00
Produits des cessions d'immobilisations				2 003,25
Diff réalisés(négatives)repr cpte résultat				
Neutralisation des amortissements				
Prod exception capital : Autres opér		5 097,46		9 837,80
Reprises sur provisions				
Transferts de charges				
TOTAL V		5 097,46		13 508,49
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charg except op gestion : subventions				
Charg excep op gestion-Autres opérations				3 503,25
Valeur comptable des immo cédées				
Diff réalisés(positives)transf à investist				
Charg excep op capital-Autres opérations				3 338,82
Dotations aux amort et aux provisions				
TOTAL VI				6 842,07

COMpte DE RESULTAT 2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021		Exercice 2020	
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	5 097,46		6 666,42	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	951 190,58		1 008 205,52	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	889 847,78		689 897,89	
RESULTAT DE L'EXERCICE	61 342,80		318 307,63	

Opérations Compte de Tiers

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-02	17 160,00		38 520,00	15 660,00	55 680,00	161 160,00
4582-02		145 500,00				
4581-03	112 927,68				112 927,68	60 000,00
4582-03		60 000,00				
4581-04	70 738,66		24 998,40	58 021,06	95 737,06	145 521,06
4582-04		87 500,00				
4581-05			10 992,00		10 992,00	25 000,00
4582-05		25 000,00				
4582-06		10 000,00				10 000,00
4581-07			8 976,00		8 976,00	
4582-07		3 000,00				3 000,00

Résultats budgétaires de l'exercice

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 330 287,12	1 156 759,44	3 487 046,56
Titres de recette émis (b)	1 100 756,43	1 134 040,46	2 234 796,89
Réductions de titres (c)		176 535,00	176 535,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 100 756,43	957 505,46	2 058 261,89
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 330 287,12	1 156 759,44	3 487 046,56
Mandats émis (f)	893 693,38	964 164,54	1 857 857,92
Annulations de mandats (g)		68 001,88	68 001,88
Depenses nettes (h = f - g)	893 693,38	896 162,66	1 789 856,04
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	207 063,05	61 342,80	268 405,85
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	70 487,95		207 063,05		277 551,00
Fonctionnement	318 307,63	205 940,19	61 342,80		173 710,24
TOTAL I	388 795,58	205 940,19	268 405,85		451 261,24
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	388 795,58	205 940,19	268 405,85		451 261,24

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	43 437,00		43 437,00	33 064,96		33 064,96	10 372,04
20	Immobilisations incorporelles	398 360,00		398 360,00	131 376,00		131 376,00	266 984,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00		10 000,00				10 000,00
21	Immobilisations corporelles	21 523,20		21 523,20	7 732,76		7 732,76	13 790,44
23	Immobilisations en cours	722 674,85		722 674,85	277 642,19		277 642,19	445 032,66
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 195 995,05		1 195 995,05	449 815,91		449 815,91	746 179,14
458102	Opération pour compte tiers n° 458102	132 840,00		132 840,00	38 520,00		38 520,00	94 320,00
458103	Opération pour compte tiers n° 458103	176 800,00		176 800,00				176 800,00
458104	Opération pour compte tiers n° 458104	104 261,00		104 261,00	24 998,40		24 998,40	79 262,60
458105	Opération pour compte tiers n° 458105	90 000,00		90 000,00	10 992,00		10 992,00	79 008,00
458106	Opération pour compte tiers n° 458106	70 000,00		70 000,00				70 000,00
458107	Opération pour compte tiers n° 458107	100 000,00		100 000,00	8 976,00		8 976,00	91 024,00
458108	Opération pour compte tiers n° 458108	100 000,00		100 000,00				100 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	773 901,00		773 901,00	83 486,40		83 486,40	690 414,60
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 969 896,05		1 969 896,05	533 302,31		533 302,31	1 436 593,74
041	Opérations patrimoniales	360 391,07		360 391,07	360 391,07		360 391,07	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	360 391,07		360 391,07	360 391,07		360 391,07	
TOTAL GENERAL		2 330 287,12		2 330 287,12	893 693,38		893 693,38	1 436 593,74

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	255 940,19		255 940,19	342 362,16		342 362,16	-86 421,97
13	Subventions d'investissement	393 875,60		393 875,60	290 735,00		290 735,00	103 140,60
16	Emprunts et dettes assimilées	356 277,51		356 277,51				356 277,51
	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 006 093,30		1 006 093,30	633 097,16		633 097,16	372 996,14
458202	Opération pour compte tiers n° 458202	30 000,00		30 000,00	15 660,00		15 660,00	14 340,00
458203	Opération pour compte tiers n° 458203	297 727,68		297 727,68				297 727,68
458204	Opération pour compte tiers n° 458204	174 999,60		174 999,60	58 021,06		58 021,06	116 978,54
458205	Opération pour compte tiers n° 458205	90 000,00		90 000,00				90 000,00
458206	Opération pour compte tiers n° 458206	70 000,00		70 000,00				70 000,00
458207	Opération pour compte tiers n° 458207	97 000,00		97 000,00				97 000,00
458208	Opération pour compte tiers n° 458208	100 000,00		100 000,00				100 000,00
	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	859 727,28		859 727,28	73 681,06		73 681,06	786 046,22
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 865 820,58		1 865 820,58	706 778,22		706 778,22	1 159 042,36
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	33 587,52		33 587,52	33 587,14		33 587,14	0,38
041	Opérations patrimoniales	360 391,07		360 391,07	360 391,07		360 391,07	0,38
	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	393 978,59		393 978,59	393 978,21		393 978,21	0,38
001	Solde d'exécution de la section d'invest	70 487,95		70 487,95				70 487,95
TOTAL GENERAL		2 330 287,12		2 330 287,12	1 100 756,43		1 100 756,43	1 229 530,69

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	576 900,00	-20 000,00	556 900,00	418 424,72	62 624,60	355 800,12	201 099,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	500 700,00	20 000,00	520 700,00	480 640,14	2 121,48	478 518,66	42 181,34
65	Autres charges de gestion courante	22 658,92		22 658,92	11 859,88		11 859,88	10 799,04
66	Charges financières	20 913,00		20 913,00	19 652,66	3 255,80	16 396,86	4 516,14
67	Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00				2 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 123 171,92		1 123 171,92	930 577,40	68 001,88	862 575,52	260 596,40
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	33 587,52		33 587,52	33 587,14		33 587,14	0,38
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	33 587,52		33 587,52	33 587,14		33 587,14	0,38
TOTAL GENERAL		1 156 759,44		1 156 759,44	964 164,54	68 001,88	896 162,66	260 596,78

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	6 000,00		6 000,00	6 314,88		6 314,88	-314,88
74	Dotations et participations	1 038 392,00		1 038 392,00	1 122 627,00	176 535,00	946 092,00	92 300,00
75	Autres produits de gestion courante				1,12		1,12	-1,12
77	Produits exceptionnels				5 097,46		5 097,46	-5 097,46
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 044 392,00		1 044 392,00	1 134 040,46	176 535,00	957 505,46	86 886,54
002	Résultat de fonctionnement reporté	112 367,44		112 367,44				112 367,44
	TOTAL GENERAL	1 156 759,44		1 156 759,44	1 134 040,46	176 535,00	957 505,46	199 253,98

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	33 064,96		33 064,96
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	33 064,96		33 064,96
2031	Frais d'études	122 064,00		122 064,00
2033	Frais d'insertion	9 312,00		9 312,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	131 376,00		131 376,00
2183	Matériel de bureau et matériel informati	3 577,20		3 577,20
2184	Mobilier	4 155,56		4 155,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	7 732,76		7 732,76
2312	Agencements et aménagements de terrains	277 642,19		277 642,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	277 642,19		277 642,19
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	449 815,91		449 815,91
4581	Opération pour compte de tiers n ° 4581	83 486,40		83 486,40
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	83 486,40		83 486,40
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	533 302,31		533 302,31
2312	Agencements et aménagements de terrains	360 391,07		360 391,07
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	360 391,07		360 391,07
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	360 391,07		360 391,07
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	893 693,38		893 693,38

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (136 421,97		136 421,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	205 940,19		205 940,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	342 362,16		342 362,16
1321	Etat et Etablissements Nationaux	78 900,00		78 900,00
1322	Région	126 000,00		126 000,00
1323	Département	85 835,00		85 835,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	290 735,00		290 735,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	633 097,16		633 097,16
4582	Opération pour compte de tiers n° 4582	73 681,06		73 681,06
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	73 681,06		73 681,06
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	706 778,22		706 778,22
28031	Amortissements frais d'études	28 422,84		28 422,84
28033	Amortissements frais d'insertion	108,00		108,00
28051	Concessions et droits similaires	865,92		865,92
28183	Matériel de bureau et matériel informati	3 287,26		3 287,26
28184	Mobilier	903,12		903,12
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	33 587,14		33 587,14
2031	Frais d'études	308 362,16		308 362,16
2033	Frais d'insertion	52 028,91		52 028,91
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	360 391,07		360 391,07
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	393 978,21		393 978,21
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 100 756,43		1 100 756,43

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services - autr	9 641,84		1 315,34
60612	Achats non stockés de fournitures non st	558,42		558,42
60622	Achats non stockés de carburants	3 523,62		3 523,62
60623	Achats non stockés d'alimentation	1 202,23		1 202,23
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	210,99		210,99
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	1 283,49		1 283,49
6064	Achats non stockés de fournitures admini	840,56		840,56
6132	Services extérieurs - locations immobili	29 703,73		29 703,73
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	17 998,72		17 998,72
614	Services extérieurs - charges locatives	4 116,00		4 116,00
615232	Réseaux	48 033,48	15 825,60	32 207,88
61551	Services extérieurs - entretien et répar	1 696,94		1 696,94
6156	Services extérieurs - maintenance	5 946,68		5 946,68
6161	Multirisques	5 908,90		5 908,90
617	Services extérieurs - études et recherch	45 885,48	8 865,00	37 020,48
6184	Services extérieurs - divers - versement	1 680,00	1 680,00	
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	6 650,50		6 650,50
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	221 228,47	27 927,50	193 300,97
6236	Publicité publications relations publiq	3 619,03		3 619,03
6238	Publicité publications relations publiq	2 289,60		2 289,60
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	923,80		923,80
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	127,54		127,54
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	164,20		164,20
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	3 190,50		3 190,50

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions		Annulations	Dépenses nettes
		1	2		
6288	Autres services extérieurs	2 000,00			2 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	418 424,72		62 624,60	355 800,12
6332	Cotisations versées au FNAL	195,95			195,95
6336	Cotisation au centre national et au cent	5 401,75			5 401,75
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	587,49			587,49
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	175 561,95			175 561,95
64112	Personnel titulaire - nbi supplément fam	7 777,21			7 777,21
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	94 220,85			94 220,85
64131	Personnel non titulaire - rémunération	54 170,69			54 170,69
64138	Autres indemnités	11 002,51			11 002,51
6417	Personnel non titulaire - rémunération d	2 804,97		1 437,99	9 564,52
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	36 170,66		683,49	2 121,48
6453	Cotisations aux caisses de retraites	60 649,08			60 649,08
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance c	1 728,36			1 728,36
6455	Charges sécurité sociale	10 417,38			10 417,38
6457	prevoyance-Co	38,19			38,19
6475	Charges sécurité sociale cotisations soc	520,00			520,00
	Autres charges sociales - médecine du tr				
6478	Autres charges sociales diverses	18 829,10			18 829,10
6488	Autres charges de personnel	564,00			564,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	480 640,14		2 121,48	478 518,66
6512	Droits d'utilisation - Informatique en n	3 466,08			3 466,08
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	7 900,00			7 900,00
65888	Autres	493,80			493,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	11 859,88			11 859,88

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 373,67		16 373,67
66112	Intérêts - rattachement des icne	3 278,99	3 255,80	23,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	19 652,66	3 255,80	16 396,86
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	930 577,40	68 001,88	862 575,52
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	33 587,14		33 587,14
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	33 587,14		33 587,14
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	33 587,14		33 587,14
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	964 164,54	68 001,88	896 162,66

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6479	Remboursements sur autres charges social	6 314,88		6 314,88
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	6 314,88		6 314,88
7472	Participations - Régions	22 900,00	22 900,00	
74741	Participations des Communes membres du G	10 000,00	10 000,00	
7478	Participations - autres organismes	1 089 727,00	143 635,00	946 092,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	1 122 627,00	176 535,00	946 092,00
7588	Autres produits divers de gestion Couran	1,12		1,12
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	1,12		1,12
7788	Produits exceptionnels divers	5 097,46		5 097,46
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	5 097,46		5 097,46
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 134 040,46	176 535,00	957 505,46
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	1 134 040,46	176 535,00	957 505,46

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
1021	Dotation		5 586 647,48									5 586 647,48
10222	FCTVA		2 041 538,03									2 177 960,00
1022	Sous Total compte 1022		2 041 538,03									2 177 960,00
102	Sous Total compte 102		7 628 185,51									7 764 607,48
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		750 527,23									956 467,42
1069	Rep 97 excdt capit -neutr charg sur prod	3 542,52								3 542,52		
106	Sous Total compte 106	3 542,52	750 527,23							3 542,52		952 924,90
10	Sous Total compte 10	3 542,52	8 378 712,74							3 542,52		8 717 532,38
110	Report à nouveau solde créditeur			205 940,19	318 307,63					205 940,19	318 307,63	112 367,44
11	Sous Total compte 11			205 940,19	318 307,63					205 940,19	318 307,63	112 367,44
12	Résultat exercice excéd déficicit		318 307,63	318 307,63						318 307,63		0,00
12	Sous Total compte 12		318 307,63	318 307,63						318 307,63		0,00
1321	Etat et EPN		1 059 519,07							78 900,00		1 138 419,07

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1322	Région		946 605,99				126 000,00		1 072 605,99		1 072 605,99
1323	Dépt		2 119 377,48				85 835,00		2 205 212,48		2 205 212,48
13241	Communes membres du GFP		1 519 823,66						1 519 823,66		1 519 823,66
13248	Autres communes		3 582 522,24						3 582 522,24		3 582 522,24
1324	Sous Total compte 1324		5 102 345,90						5 102 345,90		5 102 345,90
13251	GFP de rattachement		561 008,93						561 008,93		561 008,93
13258	Autres groupements		93 322,22						93 322,22		93 322,22
1325	Sous Total compte 1325		654 331,15						654 331,15		654 331,15
1328	Autres invest non transf Dépt		3 658,77						3 658,77		3 658,77
132	Sous Total compte 132		9 885 838,36				290 735,00		10 176 573,36		10 176 573,36
1383	Autres subv invest non transf Cnes		368 839,18						368 839,18		368 839,18
1384	Autres subv invest non transf Cnes		213 631,38						213 631,38		213 631,38
1385	Groupements de collectivités et col à sp		110 021,35						110 021,35		110 021,35

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
138	Sous Total compte 138		692 491,91								692 491,91
13	Sous Total compte 13		10 578 330,27								10 869 065,27
1641	Emprunts en euros		497 905,04			33 064,96					464 840,08
164	Sous Total compte 164		497 905,04			33 064,96					464 840,08
16878	Autres dettes - autres orga et particul		870 321,83								870 321,83
1687	Sous Total compte 1687		870 321,83								870 321,83
16884	Ints courus sur emprunts										3 278,99
16888	Int autres empts dettes assimil		3 255,80								3 278,99
1688	Sous Total compte 1688		3 255,80								3 278,99
168	Sous Total compte 168		873 577,63								873 600,82
16	Sous Total compte 16		1 371 482,67			33 064,96					1 338 440,90
192	Plus ou moins-values cessions immo	10 846,05									10 846,05
19	Sous Total compte 19	10 846,05									10 846,05

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 1	14 388,57	20 646 833,31	527 503,62	321 586,62	33 064,96	633 097,16	574 957,15	21 601 517,09	14 388,57	21 040 948,51
2031	Frais d'études	683 205,62				122 064,00	308 362,16	805 269,62	308 362,16	496 907,46	
2033	Frais d'insertion	59 156,28			108,00	9 312,00	52 028,91	68 468,28	52 136,91	16 331,37	
203	Sous Total compte 203	742 361,90			108,00	131 376,00	360 391,07	873 737,90	360 499,07	513 238,83	
2051	Concessions et droits similaires	4 329,60						4 329,60		4 329,60	
205	Sous Total compte 205	4 329,60						4 329,60		4 329,60	
20	Sous Total compte 20	746 691,50			108,00	131 376,00	360 391,07	878 067,50	360 499,07	517 568,43	
2113	Terr aménagés autres que voirie	13 035 804,67						13 035 804,67		13 035 804,67	
2115	Terrains bâtis										
211	Sous Total compte 211	13 417 919,65						382 114,98		382 114,98	
2128	Autres agencet et aménagt terrains	2 700 247,62						2 700 247,62		2 700 247,62	
212	Sous Total compte 212	2 700 247,62						2 700 247,62		2 700 247,62	
21538	Autres réseaux	2 410 050,16						2 410 050,16		2 410 050,16	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2153	Sous Total compte 2153	2 410 050,16						2 410 050,16		2 410 050,16	
215	Sous Total compte 215	2 410 050,16						2 410 050,16		2 410 050,16	
2183	Mat bureau mat informatique	14 512,13				3 577,20		18 089,33		18 089,33	
2184	Mobilier	2 475,60				4 155,56		6 631,16		6 631,16	
2188	Autres immobilisations corporelles	7 978,09			2 617,30			7 978,09	2 617,30	5 360,79	
218	Sous Total compte 218	24 965,82			2 617,30	7 732,76		32 698,58	2 617,30	30 081,28	
21	Sous Total compte 21	18 553 183,25			2 617,30	7 732,76		18 560 916,01	2 617,30	18 558 298,71	
2312	Agencements et aménagements de terrains	476 019,23				638 033,26		1 114 052,49		1 114 052,49	
231	Sous Total compte 231	476 019,23				638 033,26		1 114 052,49		1 114 052,49	
23	Sous Total compte 23	476 019,23				638 033,26		1 114 052,49		1 114 052,49	
275	Dépôts et cautionnements versés	59 310,01						59 310,01		59 310,01	
27638	Créances sur autres etab pub	648 498,01						648 498,01		648 498,01	
2763	Sous Total compte 2763	648 498,01						648 498,01		648 498,01	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
276	Sous Total compte 276	648 498,01						648 498,01		648 498,01	
27	Sous Total compte 27	707 808,02						707 808,02		707 808,02	
28031	Amort frais études		98 410,39				28 422,84		126 833,23		126 833,23
28033	Amort frais d'insertion			108,00			108,00		108,00		0,00
2803	Sous Total compte 2803		98 410,39	108,00			28 530,84		126 941,23		126 833,23
28051	Concessions et droits similaires		2 080,80				865,92		2 946,72		2 946,72
2805	Sous Total compte 2805		2 080,80				865,92		2 946,72		2 946,72
280	Sous Total compte 280		100 491,19	108,00			29 396,76		129 887,95		129 779,95
28183	Mat bureau mat informatique		3 679,85				3 287,26		6 967,11		6 967,11
28184	Mobilier						903,12		903,12		903,12
28188	Amort autres immobilisations corporelles		5 421,42	2 617,30				2 617,30	5 421,42		2 804,12
2818	Sous Total compte 2818		9 101,27	2 617,30			4 190,38		13 291,65		10 674,35
281	Sous Total compte 281		9 101,27	2 617,30			4 190,38		13 291,65		10 674,35

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28	Sous Total compte 28		109 592,46	2 725,30			33 587,14	2 725,30	143 179,60		140 454,30
	Total classe 2	20 483 702,00	109 592,46	2 725,30	777 142,02	393 978,21	21 263 569,32	21 263 569,32	506 295,97	20 897 727,65	140 454,30
4011	Fournisseurs		881,69	274 917,53			354 849,38	274 917,53	355 731,07		80 813,54
401	Sous Total compte 401		881,69	274 917,53			354 849,38	274 917,53	355 731,07		80 813,54
4041	Fournis immob			620 779,89			716 329,89	620 779,89	716 329,89		95 550,00
40471	Fournis immob - retenues de garantie		9 965,57				70,20		10 035,77		10 035,77
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions			216 092,54			216 092,54	216 092,54	216 092,54		0,00
4047	Sous Total compte 4047		9 965,57	216 092,54			216 162,74	216 092,54	226 128,31		10 035,77
404	Sous Total compte 404		9 965,57	836 872,43			932 492,63	836 872,43	942 458,20		105 585,77
408	Fournis factures non parvenues		62 624,60	62 624,60			65 005,00	62 624,60	127 629,60		65 005,00
40	Sous Total compte 40		73 471,86	1 174 414,56			1 352 347,01	1 174 414,56	1 425 818,87		251 404,31
4111	Redevables - amiable	35 060,00		8 080,00			43 140,00	43 140,00	43 140,00		0,00
4116	Redevables - contentieux			37 080,00			37 080,00	37 080,00	37 080,00		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Sous Total compte 411	35 060,00		45 160,00	80 220,00			80 220,00	80 220,00		0,00
41	Sous Total compte 41	35 060,00		45 160,00	80 220,00			80 220,00	80 220,00		0,00
421	Personnel - rémunérations dues			271 935,35	271 935,35			271 935,35	271 935,35		0,00
427	Personnel - oppositions			468,16	468,16			468,16	468,16		0,00
42	Sous Total compte 42			272 403,51	272 403,51			272 403,51	272 403,51		0,00
431	Sécurité sociale			70 593,09	70 593,09			70 593,09	70 593,09		0,00
437	Autres organismes sociaux			91 880,92	91 880,92			91 880,92	91 880,92		0,00
43	Sous Total compte 43			162 474,01	162 474,01			162 474,01	162 474,01		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			800 000,00	800 000,00			800 000,00	800 000,00		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux				3 000,00			3 000,00	3 000,00		0,00
441	Sous Total compte 441			800 000,00	803 000,00			803 000,00	803 000,00		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		2 951,00	18 902,12	15 951,12			18 902,12	18 902,12		0,00
442	Sous Total compte 442		2 951,00	18 902,12	15 951,12			18 902,12	18 902,12		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	3 492,00			3 492,00					3 492,00		0,00
44346	Op particul avec Cnes rec contentieux			3 492,00	3 492,00					3 492,00		0,00
4434	Sous Total compte 4434	3 492,00		3 492,00	6 984,00					6 984,00		0,00
44382	Aut serv organ pub - recette amiable	138 000,00			138 000,00					138 000,00		0,00
44386	Aut serv organ pub - recette contentieux			138 000,00						138 000,00		138 000,00
4438	Sous Total compte 4438	138 000,00		138 000,00	138 000,00					138 000,00		138 000,00
443	Sous Total compte 443	141 492,00		141 492,00	144 984,00					144 984,00		138 000,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			3 639,75	3 639,75					3 639,75		0,00
4487	Produits à recevoir	139 035,00		70 500,00	139 035,00					139 035,00		70 500,00
448	Sous Total compte 448	139 035,00		70 500,00	139 035,00					139 035,00		70 500,00
44	Sous Total compte 44	283 527,00	2 951,00	1 034 533,87	1 106 609,87					1 109 560,87		208 500,00
458102	Dépenses (à subdiviser par mandat)	17 160,00				38 520,00						55 680,00
458103	Dépenses (à subdiviser par mandat)	112 927,68										112 927,68

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
458104	Dépenses (à subdiviser par mandat)	70 738,66				24 998,40				95 737,06	
458105	Dépenses (à subdiviser par mandat)					10 992,00				10 992,00	
458107	Dépenses (à subdiviser par mandat)					8 976,00				8 976,00	
4581	Sous Total compte 4581	200 826,34				83 486,40				284 312,74	
458202	Recettes (à subdiviser par mandat)		145 500,00				15 660,00				161 160,00
458203	Recettes (à subdiviser par mandat)		60 000,00								60 000,00
458204	Recettes (à subdiviser par mandat)		87 500,00				58 021,06				145 521,06
458205	Recettes (à subdiviser par mandat)		25 000,00								25 000,00
458206	Recettes (à subdiviser par mandat)		10 000,00								10 000,00
458207	Recettes (à subdiviser par mandat)		3 000,00								3 000,00
4582	Sous Total compte 4582		331 000,00				73 681,06				404 681,06
458	Sous Total compte 458	200 826,34	331 000,00			83 486,40	73 681,06			284 312,74	404 681,06
45	Sous Total compte 45	200 826,34	331 000,00			83 486,40	73 681,06			284 312,74	404 681,06

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes			
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4632	Empt publics - intérêts à payer			8 058,07	8 058,07					8 058,07	8 058,07	0,00	0,00
463	Sous Total			8 058,07	8 058,07					8 058,07	8 058,07	0,00	0,00
46711	Autres comptes créditeurs		9,70	20 479,38	20 512,68					20 479,38	20 522,38		43,00
4671	Sous Total		9,70	20 479,38	20 512,68					20 479,38	20 522,38		43,00
46721	compte 4671 Débiteurs divers - amiable			9 190,86	9 190,86					9 190,86	9 190,86		0,00
4672	Sous Total			9 190,86	9 190,86					9 190,86	9 190,86		0,00
467	compte 4672												
467	Sous Total		9,70	29 670,24	29 703,54					29 670,24	29 713,24		43,00
46	compte 467		9,70	37 728,31	37 761,61					37 728,31	37 771,31		43,00
47134	compte 46 Raet : subv			401 382,00	401 382,00					401 382,00	401 382,00		0,00
47138	Raet : autres			1 148 600,49	1 148 600,49					1 148 600,49	1 148 600,49		0,00
4713	Sous Total			1 549 982,49	1 549 982,49					1 549 982,49	1 549 982,49		0,00
471412	compte 4713 Excédent à réimputer			37 500,00	37 500,00					37 500,00	37 500,00		0,00
	- personnes morales												
47141	Sous Total			37 500,00	37 500,00					37 500,00	37 500,00		0,00
	compte 47141												

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes			
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4714	Sous Total compte 4714			37 500,00	37 500,00					37 500,00	37 500,00	0,00	0,00
471	Sous Total compte 471			1 587 482,49	1 587 482,49					1 587 482,49	1 587 482,49	0,00	0,00
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			29 819,22	29 819,22					29 819,22	29 819,22	0,00	0,00
4721	Sous Total compte 4721			29 819,22	29 819,22					29 819,22	29 819,22	0,00	0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			337,97	337,97					337,97	337,97	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			27 312,66	27 312,66					27 312,66	27 312,66	0,00	0,00
472	Sous Total compte 472			57 469,85	57 469,85					57 469,85	57 469,85	0,00	0,00
47	Sous Total compte 47			1 644 952,34	1 644 952,34					1 644 952,34	1 644 952,34	0,00	0,00
	Total classe 4	519 413,34	407 432,56	4 371 666,60	4 656 768,35	83 486,40	73 681,06	4 974 566,34	5 137 881,97	492 812,74	656 128,37		
515	Compte au trésor	146 354,42		1 562 114,49	1 214 523,89			1 708 468,91	1 214 523,89	493 945,02			
51	Sous Total compte 51	146 354,42		1 562 114,49	1 214 523,89			1 708 468,91	1 214 523,89	493 945,02			
580	Opérations d'ordre budgétaires			393 978,21	393 978,21			393 978,21	393 978,21			0,00	0,00
58	Sous Total compte 58			393 978,21	393 978,21			393 978,21	393 978,21			0,00	0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 5	146 354,42		1 956 092,70	1 608 502,10		2 102 447,12	1 608 502,10	493 945,02	1 315,34	
6042	Achts prest serv autre que terr à aménag					9 641,84	8 326,50	9 641,84			
604	Sous Total compte 604					9 641,84	8 326,50	9 641,84	8 326,50	1 315,34	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					558,42		558,42		558,42	
6061	Sous Total compte. 6061					558,42		558,42	558,42	558,42	
60622	Achts non stkés carburants					3 523,62		3 523,62		3 523,62	
60623	Achts non stkés d'aliment					1 202,23		1 202,23		1 202,23	
60628	Achts autres fournit non stkées					210,99		210,99		210,99	
6062	Sous Total compte 6062					4 936,84		4 936,84	4 936,84	4 936,84	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					1 283,49		1 283,49		1 283,49	
6063	Sous Total compte 6063					1 283,49		1 283,49	1 283,49	1 283,49	
6064	Achts non stkés fournit admin					840,56		840,56		840,56	
606	Sous Total compte 606					7 619,31		7 619,31	7 619,31	7 619,31	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60	Sous Total compte 60					17 261,15	8 326,50	17 261,15	8 326,50	8 934,65	
6132	Locations immobilières			29 703,73		29 703,73		29 703,73		29 703,73	
6135	Locations mobilières			17 998,72		17 998,72		17 998,72		17 998,72	
613	Sous Total compte 613			47 702,45		47 702,45		47 702,45		47 702,45	
614	Charges locatives et de copropriété			4 116,00		4 116,00		4 116,00		4 116,00	
615232	Réseaux			48 033,48		48 033,48		48 033,48		48 033,48	
61523	Sous Total compte 61523			48 033,48		48 033,48		48 033,48		48 033,48	
6152	Sous Total compte 6152			48 033,48		48 033,48		48 033,48		48 033,48	
61551	Entretien réparations matériel roulant			1 696,94		1 696,94		1 696,94		1 696,94	
6155	Sous Total compte 6155			1 696,94		1 696,94		1 696,94		1 696,94	
6156	Maintenance			5 946,68		5 946,68		5 946,68		5 946,68	
615	Sous Total compte 615			55 677,10		55 677,10		55 677,10		55 677,10	
6161	Multirisques			5 908,90		5 908,90		5 908,90		5 908,90	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
616	Sous Total compte 616					5 908,90		5 908,90		5 908,90	
617	Etudes et recherches			45 885,48	8 865,00	45 885,48	8 865,00			37 020,48	
6184	Divers versés à organismes à formation			1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00				0,00
618	Sous Total compte 618			1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00				0,00
61	Sous Total compte 61			160 969,93	26 370,60	160 969,93	26 370,60			134 599,33	
6226	Rému interméd honoraires			6 650,50		6 650,50				6 650,50	
6228	Rému interméd honoraires divers			221 228,47	27 927,50	221 228,47	27 927,50			193 300,97	
622	Sous Total compte 622			227 878,97	27 927,50	227 878,97	27 927,50			199 951,47	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés			3 619,03		3 619,03				3 619,03	
6238	Pub public relat publ divers			2 289,60		2 289,60				2 289,60	
623	Sous Total compte 623			5 908,63		5 908,63				5 908,63	
6251	Déplacts missions récep - voyage			923,80		923,80				923,80	
6256	Déplacts missions récep - missions			127,54		127,54				127,54	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6257	Déplacets missions récep - réceptions			164,20				164,20		164,20	
625	Sous Total compte 625			1 215,54				1 215,54		1 215,54	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux			3 190,50				3 190,50		3 190,50	
6288	Autres serv extér			2 000,00				2 000,00		2 000,00	
628	Sous Total compte 628			5 190,50				5 190,50		5 190,50	
62	Sous Total compte 62			240 193,64	27 927,50			240 193,64	27 927,50	212 266,14	
6332	Cotisations versées au FNAL			195,95				195,95		195,95	
6336	Cotis. centre national - centres gestion			5 401,75				5 401,75		5 401,75	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org			587,49				587,49		587,49	
633	Sous Total compte 633			6 185,19				6 185,19		6 185,19	
63	Sous Total compte 63			6 185,19				6 185,19		6 185,19	
64111	Persl titulaire rémun principale			175 561,95				175 561,95		175 561,95	
64112	Persl titulaire_NBI supplt fami indem rés			7 777,21				7 777,21		7 777,21	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					94 220,85				94 220,85	
6411	Sous Total compte 6411			277 560,01		277 560,01				277 560,01	
64131	Personel non titulaire - rémunération			54 170,69		54 170,69				54 170,69	
64138	Autres indemnités			11 002,51	1 437,99	11 002,51	1 437,99			9 564,52	
6413	Sous Total compte 6413			65 173,20	1 437,99	65 173,20	1 437,99			63 735,21	
6417	Personel non titulaire rémun			2 804,97	683,49	2 804,97	683,49			2 121,48	
641	Sous Total compte 641			345 538,18	2 121,48	345 538,18	2 121,48			343 416,70	
6451	Charges sécu cotisations			36 170,66		36 170,66				36 170,66	
6453	URSSAF Cotisations aux caisses de retraites			60 649,08		60 649,08				60 649,08	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC			1 728,36		1 728,36				1 728,36	
6455	Cotisations pour assurance du personnel			10 417,38		10 417,38				10 417,38	
6457	Charges sécu cotisations apprentissage									38,19	
645	Sous Total compte 645			109 003,67		109 003,67				109 003,67	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6475	Autres charges sociales médecine travail					520,00		520,00		520,00	
6478	Autres charges sociales diverses			18 829,10		18 829,10		18 829,10		18 829,10	
6479	Rembst sur autres charges social				6 314,88		6 314,88	6 314,88			6 314,88
647	Sous Total compte 647			19 349,10	6 314,88	19 349,10	6 314,88	19 349,10	6 314,88	13 034,22	
6488	Autres charges de personnel			564,00		564,00		564,00		564,00	
648	Sous Total compte 648			564,00		564,00		564,00		564,00	
64	Sous Total compte 64			474 454,95	8 436,36	474 454,95	8 436,36	474 454,95	8 436,36	466 018,59	
6512	Droits d'utilisation - Informatique en n			3 466,08		3 466,08		3 466,08		3 466,08	
651	Sous Total compte 651			3 466,08		3 466,08		3 466,08		3 466,08	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé			7 900,00		7 900,00		7 900,00		7 900,00	
657	Sous Total compte 657			7 900,00		7 900,00		7 900,00		7 900,00	
65888	Autres			493,80		493,80		493,80		493,80	
6588	Sous Total compte 6588			493,80		493,80		493,80		493,80	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
658	Sous Total compte 658			493,80		493,80		493,80		493,80	
65	Sous Total compte 65			11 859,88		11 859,88		11 859,88		11 859,88	
66111	Intérêts réglés à l'échéance			16 373,67		16 373,67		16 373,67		16 373,67	
66112	Intérêts - rattachement des icne			3 278,99		3 278,99		3 278,99		23,19	
6611	Sous Total compte 6611			19 652,66		19 652,66		19 652,66		16 396,86	
661	Sous Total compte 661			19 652,66		19 652,66		19 652,66		16 396,86	
66	Sous Total compte 66			19 652,66		19 652,66		19 652,66		16 396,86	
6811	DA - immob			33 587,14		33 587,14		33 587,14		33 587,14	
681	Sous Total compte 681			33 587,14		33 587,14		33 587,14		33 587,14	
68	Sous Total compte 68			33 587,14		33 587,14		33 587,14		33 587,14	
	Total classe 6			964 164,54		964 164,54		964 164,54		896 162,66	6 314,88
7472	Participations - Région			22 900,00		22 900,00		22 900,00		22 900,00	0,00
74741	Participations Cnes membres GFP			10 000,00		10 000,00		10 000,00		10 000,00	0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7474	Sous Total compte 7474			10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		0,00
7478	Participations - autres organismes			143 635,00		1 089 727,00		143 635,00	1 089 727,00		946 092,00
747	Sous Total compte 747			176 535,00		1 122 627,00		176 535,00	1 122 627,00		946 092,00
74	Sous Total compte 74			176 535,00		1 122 627,00		176 535,00	1 122 627,00		946 092,00
7588	Autres produits divers de gestion couran					1,12			1,12		1,12
758	Sous Total compte 758					1,12			1,12		1,12
75	Sous Total compte 75					1,12			1,12		1,12
7788	Produits exceptionnels divers					5 097,46			5 097,46		5 097,46
778	Sous Total compte 778					5 097,46			5 097,46		5 097,46
77	Sous Total compte 77					5 097,46			5 097,46		5 097,46
	Total classe 7			176 535,00		1 127 725,58		176 535,00	1 127 725,58		951 190,58
	Total général	21 163 858,33	21 163 858,33	6 857 988,22	6 589 582,37	2 034 392,92	2 302 798,77	30 056 239,47	30 056 239,47	22 795 036,64	22 795 036,64

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT		CREDIT		SOLDES			
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
N° Intitulé								
Nature des valeurs inactives								
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX								

Page des signatures

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

AMBROSINO Gerald (1000103553-0), Administrateur des Finances Publiques Adjoint

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE** pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

ROLLET Sebastienne (1005845260-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 27/02/2022 par l'organe délibérant.

A **AUBAGNE**, le **02/02/2022**

A, le

Aubagne, le 07/02/22



DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aïcha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Ollivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°3

OBJET : FINANCES- Approbation du compte administratif 2021.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

VUS

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération 4 du 12 mars 2021 visée par la Préfecture le 16 mars 2021 adoptant le Budget Primitif 2021,
- Les délibérations 1 et 2 en date du 12 mars 2021 visée par la Préfecture le 16 mars 2021 adoptant le Compte de Gestion 2020 et le Compte Administratif 2020,
- La délibération 3 en date du 12 mars 2021 visée par la Préfecture le 16 mars 2021 relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- La délibération 3 en date du 13 décembre 2021 visée par la Préfecture le 14 décembre 2021 relative à l'adoption de la décision modificative 1 après BP 2021,
- La délibération 2 de ce jour relative au Compte de Gestion 2021 dressé par Madame la Trésorière Principale d'Aubagne,

- Le Compte Administratif 2021 proposé par monsieur Jean-Jacques COULOMB, Président du Syndicat sur l'exercice concerné,

Après présentation des données financières, l'approbation du CA devant être réalisée en son absence, le Président se retire et l'assemblée est présidée par Monsieur Pascal AGOSTINI, 1er Vice-président.

CONSIDERANT l'avis favorable des membres du bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte Administratif 2021 faisant apparaître les résultats suivants, en €

Fonctionnement	PREVU	REALISE	Dont rattachements
Dépenses N	1 156 759,44	896 162,66	65 005,00
Recettes N	1 156 759,44	957 505,46	70 500,00
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 (a)		61 342,80	
Excédent Fonctionnement 2020 reporté au BP 2021 : 002 (b)		112 367,44	
Résultat 2021 (a+b)		173 710,24	

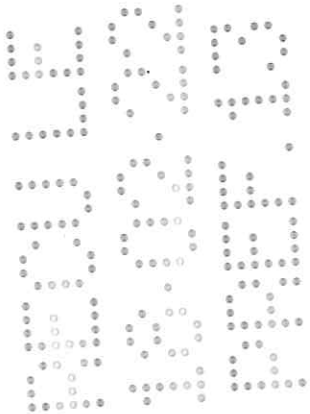
Investissement	PREVU	REALISE	REPORTS
Dépenses 2021 (a)	2 330 287,12	893 693,38	317 623,00
Recettes 2021 (b)	2 330 287,12	1 100 756,43	180 000,00
Résultat de l'exercice (c)		207 063,05	
Résultat antérieur reporté de l'exercice 2020 inscrit au Budget 2021 : 001 (d)		70 487,95	
Résultat 2021 à reporter sur l'exercice 2022 (c + d)		277 551,00	

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,


**Monsieur Pascal AGOSTINI,
1er Vice-président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune**

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE



Nombre de Conseillers
en exercice : 15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aïcha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Ollivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°4

OBJET : FINANCES- Affectation du résultat 2021 au Budget Primitif 2022.

LE CONSEIL SYNDICAL,

VUS

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération de ce jour adoptant le Compte Administratif 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable des membres du bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : AFFECTE l'excédent de fonctionnement suivant le tableau ci-dessous :

	Résultat 2020 reporté	Résultat net de l'exercice 2021	Résultat à affecter
Fonctionnement	112 367,44	61 342,80	173 710,24

	Report à nouveau : (002)	Autres réserves : (1068)
Affectation du Résultat		173 710,24

ADOpte A l'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



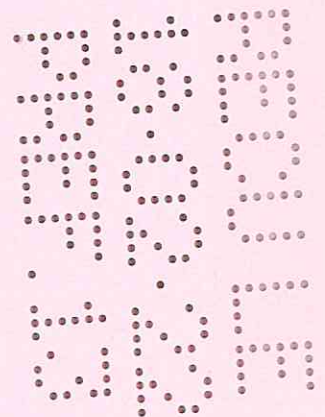


Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

www.syndicat-huveaune.fr

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Syndicat mixte fermé - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L
HUVEAUNE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008847400016

POSTE COMPTABLE : SGC d'AUBAGNE

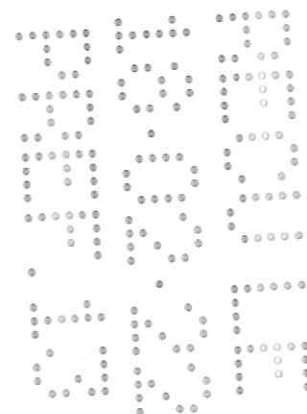
M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE (3)

ANNEE 2021



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	28
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	33
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	36
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	37
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	39
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	40

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

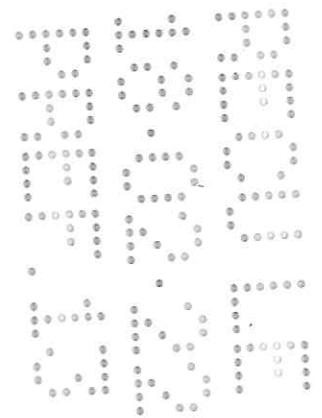
(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



Code INSEE 13005	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE	CA 2021
---------------------	---	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	923 598
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	98,10 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	98,81 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

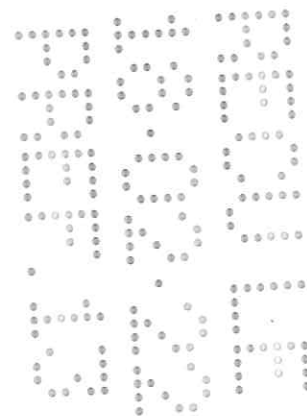
Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

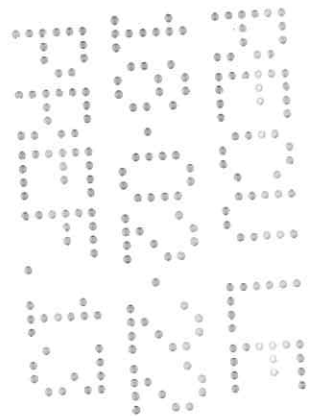
- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	896 162,66	G	957 505,46
	Section d'investissement	B	893 693,38	H	1 100 756,43

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	112 367,44
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	70 487,95

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 789 856,04	= G+H+I+J	2 241 117,28

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	317 623,00	L	180 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	317 623,00	= K+L	180 000,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	896 162,66	= G+I+K	1 069 872,90
	Section d'investissement	= B+D+F	1 211 316,38	= H+J+L	1 351 244,38
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 107 479,04	= G+H+I+J+K+L	2 421 117,28

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	317 623,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	180 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 160,00	0,00

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 523,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	302 940,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	556 900,00	290 795,12	65 005,00	0,00	201 099,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	520 700,00	478 518,66	0,00	0,00	42 181,34
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 658,92	11 859,88	0,00	0,00	10 799,04
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 100 258,92	781 173,66	65 005,00	0,00	254 080,26
66	Charges financières	20 913,00	13 117,87	3 278,99	0,00	4 516,14
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 123 171,92	794 291,53	68 283,99	0,00	260 596,40
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	33 587,52	33 587,14			0,38
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		33 587,52	33 587,14			0,38
TOTAL		1 156 759,44	827 878,67	68 283,99	0,00	260 596,78
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 000,00	6 314,88	0,00	0,00	-314,88
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 038 392,00	875 592,00	70 500,00	0,00	92 300,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,12	0,00	0,00	-1,12
Total des recettes de gestion courante		1 044 392,00	881 908,00	70 500,00	0,00	91 984,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 097,46	0,00	0,00	-5 097,46
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 044 392,00	887 005,46	70 500,00	0,00	86 886,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 044 392,00	887 005,46	70 500,00	0,00	86 886,54
Pour information		(3) 112 367,44				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	398 360,00	131 376,00	11 160,00	255 824,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	21 523,20	7 732,76	3 523,00	10 267,44
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	722 674,85	277 642,19	302 940,00	142 092,66
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 152 558,05	416 750,95	317 623,00	418 184,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 437,00	33 064,96	0,00	10 372,04
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	43 437,00	33 064,96	0,00	10 372,04
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	773 901,00	83 486,40	0,00	690 414,60
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 969 896,05	533 302,31	317 623,00	1 118 970,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	360 391,07	360 391,07		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	360 391,07	360 391,07		0,00
	TOTAL	2 330 287,12	893 693,38	317 623,00	1 118 970,74
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	393 875,60	290 735,00	180 000,00	-76 859,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	356 277,51	0,00	0,00	356 277,51
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	750 153,11	290 735,00	180 000,00	279 418,11
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	50 000,00	136 421,97	0,00	-86 421,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	205 940,19	205 940,19	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	255 940,19	342 362,16	0,00	-86 421,97
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	859 727,28	73 681,06	0,00	786 046,22
	Total des recettes réelles d'investissement	1 865 820,58	706 778,22	180 000,00	979 042,36
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	33 587,52	33 587,14		0,38
041	Opérations patrimoniales (1)	360 391,07	360 391,07		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	393 978,59	393 978,21		0,38
	TOTAL	2 259 799,17	1 100 756,43	180 000,00	979 042,74

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - CA - 2021

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information				
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 70 487,95			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	355 800,12		355 800,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	478 518,66		478 518,66
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 859,88		11 859,88
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	16 396,86	0,00	16 396,86
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	33 587,14	33 587,14
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		862 575,52	33 587,14	896 162,66
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	33 064,96	0,00	33 064,96
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	131 376,00	0,00	131 376,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	7 732,76	0,00	7 732,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	277 642,19	360 391,07	638 033,26
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	83 486,40	0,00	83 486,40
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		533 302,31	360 391,07	893 693,38
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 314,88		6 314,88
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	946 092,00		946 092,00
75	Autres produits de gestion courante	1,12	0,00	1,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 097,46	0,00	5 097,46
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		957 505,46	0,00	957 505,46
Pour information				112 367,44
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				112 367,44

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	136 421,97	0,00	136 421,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	205 940,19		205 940,19
13	Subventions d'investissement	290 735,00	0,00	290 735,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	360 391,07	360 391,07
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		33 587,14	33 587,14
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	73 681,06	0,00	73 681,06
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		706 778,22	393 978,21	1 100 756,43
Pour information				70 487,95
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				70 487,95

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	556 900,00	290 795,12	65 005,00	0,00	201 099,88
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	6 000,00	1 315,34	0,00	0,00	4 684,66
60611	Eau et assainissement	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
60612	Energie - Electricité	600,00	558,42	0,00	0,00	41,58
60618	Autres fournitures non stockables	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
60622	Carburants	5 000,00	3 523,62	0,00	0,00	1 476,38
60623	Alimentation	1 000,00	1 202,23	0,00	0,00	-202,23
60628	Autres fournitures non stockées	400,00	210,99	0,00	0,00	189,01
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	1 283,49	0,00	0,00	716,51
60636	Vêtements de travail	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	840,56	0,00	0,00	1 159,44
6132	Locations immobilières	39 500,00	29 703,73	0,00	0,00	9 796,27
6135	Locations mobilières	18 000,00	17 998,72	0,00	0,00	1,28
614	Charges locatives et de copropriété	6 000,00	4 116,00	0,00	0,00	1 884,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	45 000,00	32 207,88	0,00	0,00	12 792,12
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	1 696,94	0,00	0,00	2 303,06
6156	Maintenance	10 000,00	5 946,68	0,00	0,00	4 053,32
6161	Multirisques	6 500,00	5 908,90	0,00	0,00	591,10
617	Etudes et recherches	67 500,00	37 020,48	0,00	0,00	30 479,52
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	-400,00	400,00	0,00	10 000,00
6188	Autres frais divers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6226	Honoraires	15 000,00	6 650,50	0,00	0,00	8 349,50
6228	Divers	285 100,00	128 695,97	64 605,00	0,00	91 799,03
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	3 619,03	0,00	0,00	3 380,97
6238	Divers	2 300,00	2 289,60	0,00	0,00	10,40
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	923,80	0,00	0,00	576,20
6256	Missions	400,00	127,54	0,00	0,00	272,46
6257	Réceptions	200,00	164,20	0,00	0,00	35,80
6261	Frais d'affranchissement	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 600,00	3 190,50	0,00	0,00	1 409,50
6288	Autres services extérieurs	8 000,00	2 000,00	0,00	0,00	6 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	520 700,00	478 518,66	0,00	0,00	42 181,34
6218	Autre personnel extérieur	850,00	0,00	0,00	0,00	850,00
6331	Versement mobilité	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	195,95	0,00	0,00	104,05
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 000,00	5 401,75	0,00	0,00	598,25
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 200,00	587,49	0,00	0,00	612,51
64111	Rémunération principale titulaires	194 000,00	175 561,95	0,00	0,00	18 438,05
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 000,00	7 777,21	0,00	0,00	222,79
64118	Autres indemnités titulaires	94 000,00	94 220,85	0,00	0,00	-220,85
64131	Rémunérations non tit.	58 000,00	54 170,69	0,00	0,00	3 829,31
64138	Autres indemnités non tit.	14 600,00	9 564,52	0,00	0,00	5 035,48
6417	Rémunérations des apprentis	2 500,00	2 121,48	0,00	0,00	378,52
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	44 100,00	36 170,66	0,00	0,00	7 929,34
6453	Cotisations aux caisses de retraites	60 600,00	60 649,08	0,00	0,00	-49,08
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 300,00	1 728,36	0,00	0,00	571,64
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 100,00	10 417,38	0,00	0,00	1 682,62
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	150,00	38,19	0,00	0,00	111,81
64732	Alloc. chômage versées aux ASSÉDIC	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	520,00	0,00	0,00	980,00
6478	Autres charges sociales diverses	17 000,00	18 829,10	0,00	0,00	-1 829,10
64831	Indemnités aux agents	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6488	Autres charges	1 300,00	564,00	0,00	0,00	736,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 658,92	11 859,88	0,00	0,00	10 799,04
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	12 653,92	3 466,08	0,00	0,00	9 187,84
6518	Autres	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	8 000,00	7 900,00	0,00	0,00	100,00
65888	Autres	505,00	493,80	0,00	0,00	11,20
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		1 100 258,92	781 173,66	65 005,00	0,00	254 080,26
= (011+012+014+65+656)						

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	20 913,00	13 117,87	3 278,99	0,00	4 516,14
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 712,90	16 373,67	0,00	0,00	339,23
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	23,19	-3 255,80	3 278,99	0,00	0,00
6688	Autres	4 176,91	0,00	0,00	0,00	4 176,91
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 123 171,92	794 291,53	68 283,99	0,00	260 596,40
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	33 587,52	33 587,14			0,38
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	33 587,52	33 587,14			0,38
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		33 587,52	33 587,14			0,38
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		33 587,52	33 587,14			0,38
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 156 759,44	827 878,67	68 283,99	0,00	260 596,78
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	23,19

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 000,00	6 314,88	0,00	0,00	-314,88
6479	Rembourst sur autres charges sociales	6 000,00	6 314,88	0,00	0,00	-314,88
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 038 392,00	875 592,00	70 500,00	0,00	92 300,00
7472	Participat° Régions	9 000,00	-17 500,00	17 500,00	0,00	9 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	1 000,00	-8 000,00	8 000,00	0,00	1 000,00
7478	Participat° Autres organismes	1 028 392,00	901 092,00	45 000,00	0,00	82 300,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,12	0,00	0,00	-1,12
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,12	0,00	0,00	-1,12
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 044 392,00	881 908,00	70 500,00	0,00	91 984,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	5 097,46	0,00	0,00	-5 097,46
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	5 097,46	0,00	0,00	-5 097,46
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 044 392,00	887 005,46	70 500,00	0,00	86 886,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 044 392,00	887 005,46	70 500,00	0,00	86 886,54
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		112 367,44				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	398 360,00	131 376,00	11 160,00	255 824,00
2031	Frais d'études	388 360,00	122 064,00	11 160,00	255 136,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	9 312,00	0,00	688,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	21 523,20	7 732,76	3 523,00	10 267,44
2183	Matériel de bureau et informatique	6 523,20	3 577,20	3 523,00	-577,00
2184	Mobilier	15 000,00	4 155,56	0,00	10 844,44
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	722 674,85	277 642,19	302 940,00	142 092,66
2312	Agencements et aménagements de terrains	722 674,85	277 642,19	302 940,00	142 092,66
Total des dépenses d'équipement		1 152 558,05	416 750,95	317 623,00	418 184,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 437,00	33 064,96	0,00	10 372,04
1641	Emprunts en euros	43 437,00	33 064,96	0,00	10 372,04
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		43 437,00	33 064,96	0,00	10 372,04
458102	OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER (3)	132 840,00	38 520,00	0,00	94 320,00
458103	OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP (3)	176 800,00	0,00	0,00	176 800,00
458104	OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL (3)	104 261,00	24 998,40	0,00	79 262,60
458105	OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE (3)	90 000,00	10 992,00	0,00	79 008,00
458106	OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE (3)	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
458107	OP7 Autre Amenagement GEMApi (3)	100 000,00	8 976,00	0,00	91 024,00
458108	OP8 Autre Amenagement gemaPI (3)	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		773 901,00	83 486,40	0,00	690 414,60
TOTAL DEPENSES REELLES		1 969 896,05	533 302,31	317 623,00	1 118 970,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	360 391,07	360 391,07		0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	360 391,07	360 391,07		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		360 391,07	360 391,07		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 330 287,12	893 693,38	317 623,00	1 118 970,74
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	393 875,60	290 735,00	180 000,00	-76 859,40
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	97 530,00	78 900,00	100 000,00	-81 370,00
1322	Subv. non transf. Régions	157 500,00	126 000,00	0,00	31 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	118 105,00	85 835,00	80 000,00	-47 730,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	20 740,60	0,00	0,00	20 740,60
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	356 277,51	0,00	0,00	356 277,51
1641	Emprunts en euros	356 277,51	0,00	0,00	356 277,51
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		750 153,11	290 735,00	180 000,00	279 418,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	255 940,19	342 362,16	0,00	-86 421,97
10222	FCTVA	50 000,00	136 421,97	0,00	-86 421,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	205 940,19	205 940,19	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		255 940,19	342 362,16	0,00	-86 421,97
458202	OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER (2)	30 000,00	15 660,00	0,00	14 340,00
458203	OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP (2)	297 727,68	0,00	0,00	297 727,68
458204	OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL (2)	174 999,60	58 021,06	0,00	116 978,54
458205	OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE (2)	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
458206	OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE (2)	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
458207	OP7 Autre Aménagement GEMAPI (2)	97 000,00	0,00	0,00	97 000,00
458208	OP8 Autre Aménagement gemaPI (2)	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		859 727,28	73 681,06	0,00	786 046,22
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 865 820,58	706 778,22	180 000,00	979 042,36
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	33 587,52	33 587,14		0,38
28031	Frais d'études	28 422,86	28 422,84		0,02
28033	Frais d'insertion	108,00	108,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	865,92	865,92		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 287,62	3 287,26		0,36
28184	Mobilier	903,12	903,12		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		33 587,52	33 587,14		0,38
041	Opérations patrimoniales (5)	360 391,07	360 391,07		0,00
2031	Frais d'études	308 362,16	308 362,16		0,00
2033	Frais d'insertion	52 028,91	52 028,91		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		393 978,59	393 978,21		0,38
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 259 799,17	1 100 756,43	180 000,00	979 042,74
Pour information		70 487,95			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					860 646,00									
1641 Emprunts en euros (total)					860 646,00									
0238768 1	BCME-ARKEA	01/10/2010	30/01/2011	30/01/2011	334 000,00	F		3,720	3,895		T	C		A-1
0238768 2	BCME-ARKEA	18/03/2011	18/03/2011	30/09/2011	207 406,00	F		3,620	3,654		S	C		A-1
0464748	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/11/2019	12/05/2021	12/05/2021	138 000,00	F		1,500	1,570		S	C		A-1
A29110QB	CAISSE D'EPARGNE	25/01/2012	25/02/2012	25/03/2012	181 240,00	F		5,070	5,373		S	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					860 646,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		464 840,08					33 064,96	16 712,90	0,00	3 278,99
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		464 840,08					33 064,96	16 712,90	0,00	3 278,99
0238768 1		0,00	A-1	211 533,48	18,83	F		3,895	11 133,32	8 127,90	0,00	1 347,15
0238768 2		0,00	A-1	0,00	0,00	F		3,654	10 370,30	187,70	0,00	0,00
0464748		0,00	A-1	132 480,00	23,92	F		1,570	5 520,00	2 041,67	0,00	273,45
A291100B		0,00	A-1	120 825,60	19,75	F		5,373	6 041,34	6 355,63	0,00	1 658,39
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICINE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		464 840,08					33 064,96	16 712,90	0,00	3 278,99

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	464 840,08	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 609.79 €			19-12-1996
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autre matériel	10	19/12/1996
L	Autres	10	19/12/1996
L	Autres immobilisations corporelles	15	19/12/1996
L	Autres réseaux	20	19/12/1996
L	Concessions et droits similaires	2	19/12/1996
L	Frais de recherche et développement	5	19/12/1996
L	Frais d'étude non suivies de réalisation	5	19/12/1996
L	Frais d'insertion	2	19/12/1996
L	Logiciels bureautique	2	19/12/1996
L	Logiciels de gestion	5	19/12/1996
L	Matériel de bureau et informatique	5	19/12/1996
L	Matériel de transport	10	19/12/1996
L	Mobilier	10	19/12/1996

ETAT DES IMMOBILISATIONS

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
Dotations 2021

Dépense au 6811
Recette au 28

DESIGNATION DEL'IMMOBILISATION	Date Acquisition	Valeur d'acquisition	Durée Amort	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable 01/01/2021	Amortissement de l'exercice
28051 - Immobilisations incorporelles						
Logiciel Arc Gis	2017	3468,00	5	2 080,80	1387,20	693,60
Logiciel Indisign	2018	861,60	5	0	861,60	172,32
						865,92
28188 - Autres immobilisations corporelles						
Appareil photo						
Ecran Photo	2015	2 688,00	10	1 344,00	1 344,00	268,80
GPS TDC 100 (D3E)	2017	2 470,80	10	741,24	1 729,56	247,08
						515,88
<i>Rattrapage sur Amort doublon de 516,98 à hauteur de 515,88. Reliquat à déduire en 2022 = 1,10 €</i>						0,00
28 184 - Mobilier						
	2020	510,00	1	0	510,00	510,00
	2020	1 965,60	5	0	1 965,60	393,12
						903,12
28183 - Matériel informatique						
Ordinateur de bureau	2016	1 456,80	5	1 165,44	291,36	291,36
Ordinateur de bureau	2016	2 281,56	5	1 825,28	456,28	456,32
Ordinateur de bureau	2017	809,00	5	242,70	566,30	323,79
Ordinateur Port. / Vidéo Proj.	2017	1 487,97	5	1 041,58	446,39	520,79
Ordinateur Port. / Ecrans	2020	5 011,20	5	0	5 011,20	1 002,00
Ordinateur Port. / Ecrans	2020	3 465,60	5	0	3 465,60	693,00
						3 287,26
28182 - Véhicule						
28033 - Frais d'insertion						
	2020	108,00	1	0	108,00	108,00
						108,00
28031 - Amortissement études						
Apurement du Cpte 2031	2016	71 128,28	5	56 902,56	14 225,72	14 225,64
Apurement du Cpte 2031	2020	70 986,00	5	0	70 986,00	14 197,20
						28 422,84
TOTAL						33 587,14

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		43 437,00	33 064,96
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		43 437,00	33 064,96
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	43 437,00	33 064,96
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	33 064,96	317 623,00	0,00	350 687,96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		83 587,52	170 009,11
Ressources propres externes de l'année (a)		50 000,00	136 421,97
10222	FCTVA	50 000,00	136 421,97
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		33 587,52	33 587,14
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	28 422,86	28 422,84
28033	Frais d'insertion	108,00	108,00
28051	Concessions et droits similaires	865,92	865,92
28183	Matériel de bureau et informatique	3 287,62	3 287,26
28184	Mobilier	903,12	903,12
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	170 009,11	180 000,00	70 487,95	205 940,19	626 437,25

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	350 687,96
Ressources propres disponibles	IV	626 437,25
Solde	V = IV – II (3)	275 749,29

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV

A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801	Intitulé de l'opération : OP1 PARC DE LA CONFLUENCE AURIOL	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Op. à annuler	Date de la délibération :
			Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
	DEPENSES (a)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 847,00
	458101 Dépenses nouvelles (2)	10 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 476,00
	458101 Mouvements réels dépenses (2)	46 371,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 371,00
	040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 847,00
	RECETTES (b)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 847,00
	458201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	5 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 892,00
	040 Financement par le mandataire	50 955,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 955,00
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 847,00

N° opération : 45802	Intitulé de l'opération : OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARTIER	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Op. à annuler	Date de la délibération :
			Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
	DEPENSES (a)	17 160,00	38 520,00	0,00	0,00	94 320,00	55 680,00
	458102 Dépenses nouvelles (2)	17 160,00	38 520,00	0,00	0,00	94 320,00	55 680,00
	040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	17 160,00	38 520,00	0,00	0,00	94 320,00	55 680,00
	RECETTES (b)	145 500,00	15 660,00	0,00	0,00	14 340,00	161 160,00
	458202 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	70 000,00	15 660,00	0,00	0,00	14 340,00	85 660,00
	040 Financement par le mandataire	75 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 500,00
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45802	Intitulé de l'opération : OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARRIER				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)						
Recettes nettes (b - d)	145 500,00	30 000,00	15 660,00	0,00	14 340,00	161 160,00

N° opération : 45803	Intitulé de l'opération : OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
	112 927,68	176 800,00	0,00	0,00	176 800,00	112 927,68
DEPENSES (a)						
458103 Dépenses nouvelles (2)	0,00	176 800,00	0,00	0,00	176 800,00	0,00
458103 (2)	112 927,68	0,00	0,00	0,00	0,00	112 927,68
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	112 927,68	176 800,00	0,00	0,00	176 800,00	112 927,68
RECETTES (b)						
458203 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	60 000,00	297 727,68	0,00	0,00	297 727,68	60 000,00
040 Financement par le mandataire	60 000,00	297 727,68	0,00	0,00	297 727,68	60 000,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	60 000,00	297 727,68	0,00	0,00	297 727,68	60 000,00

N° opération : 45804	Intitulé de l'opération : OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
	70 738,66	104 261,00	24 998,40	0,00	79 262,60	95 737,06
DEPENSES (a)						
458104 Dépenses nouvelles (2)	70 738,66	70 000,00	9 044,40	0,00	60 955,60	79 783,06
458104 (2)	0,00	0,00	15 954,00	0,00	-15 954,00	15 954,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458104 Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	34 261,00	0,00	0,00	34 261,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	70 738,66	70 000,00	24 998,40	0,00	45 001,60	95 737,06
RECETTES (b)						
	87 500,00	174 999,60	58 021,06	0,00	116 978,54	145 521,06

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - CA - 2021

N° opération : 45804	Intitulé de l'opération : OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL	Sur l'exercice			Op. à annuler	Date de la délibération :
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations		
458204	Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	87 500,00	174 999,60	58 021,06	0,00	116 978,54
040	Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	87 500,00	174 999,60	58 021,06	0,00	116 978,54
						145 521,06

N° opération : 45805	Intitulé de l'opération : OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE	Sur l'exercice			Op. à annuler	Date de la délibération :
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations		
	DEPENSES (a)	0,00	90 000,00	10 992,00	0,00	79 008,00
458105	Dépenses nouvelles (2)	0,00	90 000,00	10 992,00	0,00	79 008,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	90 000,00	10 992,00	0,00	79 008,00
	RECETTES (b)	25 000,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
458205	Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	25 000,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
040	Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	25 000,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
						25 000,00

N° opération : 45806	Intitulé de l'opération : OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE	Sur l'exercice			Op. à annuler	Date de la délibération :
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations		
	DEPENSES (a)	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
458106	Dépenses nouvelles (2)	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
						0,00

N° opération : 45806	Intitulé de l'opération : OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE	Sur l'exercice				Date de la délibération :	
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Op. à annuler
	RECETTES (b)	10 000,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	10 000,00
458206	Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	10 000,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	10 000,00
040	Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	10 000,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	10 000,00

N° opération : 45807	Intitulé de l'opération : OP7 Autre Amenagement GEMAPI	Sur l'exercice				Date de la délibération :	
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Op. à annuler
	DEPENSES (a)	0,00	100 000,00	8 976,00	0,00	91 024,00	8 976,00
458107	Dépenses nouvelles (2)	0,00	100 000,00	5 400,00	0,00	94 600,00	5 400,00
458107	(2)	0,00	0,00	3 576,00	0,00	-3 576,00	3 576,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	100 000,00	8 976,00	0,00	91 024,00	8 976,00
458207	Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	3 000,00	97 000,00	0,00	0,00	97 000,00	3 000,00
040	Financement par le mandataire	3 000,00	97 000,00	0,00	0,00	97 000,00	3 000,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	3 000,00	97 000,00	0,00	0,00	97 000,00	3 000,00

N° opération : 45808	Intitulé de l'opération : OP8 Autre Amenagement gemaPi	Sur l'exercice				Date de la délibération :	
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Op. à annuler
	DEPENSES (a)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
458108	Dépenses nouvelles (2)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45808	Intitulé de l'opération : OP8 Autre Aménagement gemaPI				Date de la délibération :		
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	
RECETTES (b)							
458208 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

N° d'inventaire	Désignation du bien	Imputation comptable	Valeur d'acquisition en €	Amort
2312/A21/1	Prog de Tx sur l'Huveaune et affluents	2 312	276 238,19	N.A.
2312/A21/2	Travaux Parc de la confluence Auriol	2 312	1 404,00	N.A.
2312/A21/3	Intégration de frais d'études	2 312	308 362,16	N.A.
2312/A21/4	Intégration de frais d'insertion	2 312	52 028,91	N.A.
	TOTAL 2312		638 033,26	
2031/A21/1	AMO Gemapi Auriol Parc de la confluence	2 031	13 986,00	N.A.
2031/A21/2	AMO Mise en œuvre du PAPI	2 031	78 768,00	N.A.
2031/A21/3	AMO Pour l'élaboration de la DIG 2022/2027	2 031	29 310,00	N.A.
	TOTAL 2031		122 064,00	
2033/A21/1	Frais d'insertion Synapses	2 033	564,00	N.A.
2033/A21/2	Frais d'insertion DILA	2 033	8 748,00	N.A.
	TOTAL 2033		9 312,00	
2183/A21/1	Achat de matériel informatique ACTIS	2 183	3 577,20	
	TOTAL 2183		3 577,20	
2184/A21/1	Achat de mobilier de bureau IKEA	2 184	3 705,56	
2184/A21/2	Achat de mobilier de bureau Boulanger	2 184	210,00	
2184/A21/3	Achat de mobilier de bureau Bureau Vallée	2 184	240,00	
	TOTAL 2184		4 155,56	
	TOTAL		777 142,02	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
							AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	1,00	3,00
ADJOINT	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	1,00	2,00
REDACTEUR	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		16,00	0,00	16,00	9,00	2,00	2,00	11,00
INGENIEUR	A	11,00	0,00	11,00	6,00	2,00	2,00	8,00
TECHNICIEN PRINCIPAL	B	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		20,00	0,00	20,00	11,00	3,00	3,00	14,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV
C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT	C	ADM		0,00	A	A
INGENIEUR	A	TECH		0,00	A	A
INGENIEUR	A	TECH		0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
APPRENTIE	C	TECH		0,00	A	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quantité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

3-5 : article 39 travailleurs handicapés catégorie C.

110 : recrutements directs sur emplois fonctionnels

110-1 : collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'états.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-8 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Etat des recettes certaines restant à émettre

SYNDICAT MIXTE DU BV DE L'HUVEAUNE - 2 021

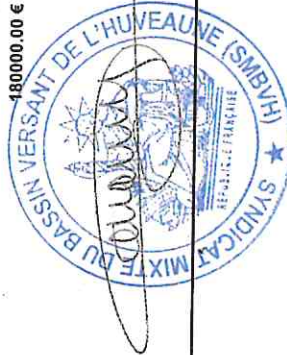
07/02/2022 - 00:01:08

N° engagement	Date DA	Désignation	Tiers	Fonction	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 1321 - Etat et établissements nationaux						
2021R000004		CONVENTION 2021 6293 PROGRAMME TRAVAUX 2021	AGENCE DE L'EAU	831	100000.00 € 40000.00 €	2021R000004
2021R000003		CONVENTION 2020 5707 PROGRAMME TRAVAUX 2020	AGENCE DE L'EAU	831	30000.00 €	2021R000003
2020R000007		AR 06/07/2017 SUBVENTION PAPI	PREFECTURE BOUCHES DU RHONE	831	30000.00 €	2020R000007
Compte : 1323 - Départements						
2021R000002		CONVENTION AC 016287 PROGRAMME TRAVAUX 2021	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE	831	80000.00 € 40000.00 €	2021R000002
2021R000001		CONV AC 013658 PROGRAMME TRAVAUX 2020	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE	831	40000.00 €	2021R000001

Le présent état est arrêté à la somme de :

L'ordonnateur :

180000.00 €



Etat des dépenses engagées non mandatées

SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - 2 021

07/02/2022 - 00:01:03

N° engagement	Date SF	Désignation	Tiers	Opération pour vote	Fonction	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 2031 - Frais d'études							
2020D000016		MO AURIOL	RIPARIA		831	11160.00 € 11160.00 €	2020D000016
Compte : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique							
2021D000063		MATERIEL INFORMATIQUE	ACTIS INNOVATION		831	3523.00 € 3523.00 €	2021D000063
Compte : 2312 - Agencements et aménagements de terrains							
2020D000018		LOT N°2 GENIE VEGETAL ET AMENAGEMENT BOIS	SAS LA COMPAGNIE DES FORESTIERS		831	302940.00 € 14596.00 €	2020D000018
2021D000010		PROGRAMME TRAVAUX ENTETIEN	EDEA		831	288344.00 €	2021D000010

Le présent état est arrêté à la somme de :

L'ordonnateur :

317623.00 €



317623.00 €

Rattachements 2021 et contre-passations 2022

▶	2021D000062	6184	831	400,00 €	Rattachement	400,00 €
▶	2021D000057	6228	831	2 219,40 €	Rattachement	2 219,40 €
▶	2021D000050	6228	831	2 835,00 €	Rattachement	2 835,00 €
▶	2021D000061	6228	831	4 463,10 €	Rattachement	4 463,10 €
▶	2021D000059	6228	831	5 124,00 €	Rattachement	5 124,00 €
▶	2021D000060	6228	831	5 346,00 €	Rattachement	5 346,00 €
▶	2021D000051	6228	831	6 570,00 €	Rattachement	6 570,00 €
▶	2021D000058	6228	831	7 128,00 €	Rattachement	7 128,00 €
▶	2021D000049	6228	831	30 919,50 €	Rattachement	30 919,50 €
				65 005,00 €		65 005,00 €

▶	2020R000022	7472	831	17 500,00 €	Rattachement	17 500,00 €
▶	2020R000005	74741	831	8 000,00 €	Rattachement	8 000,00 €
▶	2020R000015	7478	831	10 000,00 €	Rattachement	10 000,00 €
▶	2020R000014	7478	831	35 000,00 €	Rattachement	35 000,00 €
				70 500,00 €		70 500,00 €

Aubagne, le 21/01/2022



IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV D2
--	------------------------

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES :
 Pour : 12
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 07/01/2022

Présenté par (1) Le PRESIDENT.
 A Aubagne, le 07/02/2022
 Le PRESIDENT

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Aubagne, le 07/02/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Alain ROUSSET	
Alfred POLLUS	
Aïcha SIF	
CARINE PAILLARD	
CHRISTIAN OLLIVIER	
CLAUDE FABRE	
Claude POURCHIER	
DIDIER EL RHARBAYE	
Didier REAULT	
Emmanuel GOVERNALE	
Fanny MAUTREF	
JEAN JACQUES COULOMB	
JEAN PIERRE GIORGI	
Jean-Marie LEONARDIS	
Julie GABRIEL	
Julien RAVIER	
KARINE MEDA	
LAURENCE BRULEY	
Laurent SIMON	
Lionel DE CALA	
MICHEL LAN	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Olivier PAILLARD	
Ollivier ARTUPHEL	
PASCAL AGOSTINI	
René CONTAT	
Serge PEROTTINO	
VERONIQUE MIQUELLE	

Certifié exécutoire par (1) Le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 07/02/2022

A ,le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

Pascal Agostini
1er vice Président



DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLE et Aïcha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Olivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°5

OBJET : Financier – Adoption du Budget Primitif 2022

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

VUS

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14, issue de l'ordonnance du 26 août 2005 et de ses textes d'applications (décrets n°2005-1661 et 2005-1662, arrêté du 27 décembre 2005 publiés au Journal Officiel du 29 décembre 2005),
- La délibération de ce jour relative au Compte Administratif 2021,
- La délibération 4 du 12 mars 2021 visée par la Préfecture le 16 mars 2021 adoptant le Budget Primitif 2021,
- Les délibérations 1 et 2 en date du 12 mars 2021 visées par la Préfecture le 16 mars 2021 adoptant le Compte Administratif 2020 et le Compte de Gestion 2020,
- La délibération 3 en date du 12 mars 2021 visées par la Préfecture le 16 mars 2021 relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

- L'arrêté préfectoral du 22 février 2019 relatif à l'entrée en vigueur des statuts du SMBVH,
- La délibération 3 du 5 décembre 2019 approuvant la phase 2 de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage SMBVH,
- Les statuts du Syndicat entrés en vigueur par l'arrêté préfectoral du 22 février 2019,
- Le Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- L'arrêté inter préfectoral du 4 novembre 2020 portant transformation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du SMBVH et délimitation de son périmètre d'intervention,
- La délibération du SMBVH n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes, et des actions à maîtrise d'ouvrage du SMBVH,
- La délibération MET 20/17030/CM de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 décembre 2020 portant approbation du produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2021, et son annexe « tableau programme d'actions GEMAPI 2021-2021 »,
- Les délibérations de la Métropole et du SMBVH relatives aux conventions de délégation de compétence et de quasi-régie,
- La délibération n°1 du 13 décembre 2021 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.

CONSIDÉRANT

- La nécessité de poursuivre la réponse engagée aux enjeux relatifs aux inondations et aux milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Huveaune,
- Que le Syndicat est porteur des dispositifs contractuels de Contrat de Rivière et de PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations),
- Le travail poursuivi en 2021 avec les membres du Syndicat de l'Huveaune et notamment avec la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI,
- La démarche de Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) de la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses productions,
- Les conventions (et leurs avenants) de délégation de compétence et de quasi-régie établies depuis 2019 entre le SMBVH et la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- Les dispositifs financiers d'attribution de subventions auxquels le SMBVH est éligible dans le cadre du Contrat de Rivière et du PAPI,
- Le Rapport pour le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022 soumis à l'appréciation des membres du Comité Syndical,
- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires au bon fonctionnement du SMBVH,
- L'avis favorable des membres du bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le Budget Primitif 2022 arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement	1 852 748 €
Section d'Investissement (reports compris)	3 927 185 €

TOTAL des deux sections	5 779 933 €

ARTICLE 2 : DETERMINE la contribution des membres du Syndicat comme indiqué ci-dessous :

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- une contribution statutaire de 1 485 000 €, correspondant à 99% de la contribution totale statutaire de 1 500 000 € conformément aux statuts du SMBVH.

Pour mémoire, une contribution a également lieu dans le cadre :

- de la convention de délégation de compétence n°19-0523 et de ses avenants,
 - de la convention de quasi-régie n°1 n°19-0524 et de ses avenants,
 - de la convention de quasi-régie n°2 n°20-0431 et de ses avenants.
- Et de conventions établies courant 2022 en continuité de celles-ci.

Communauté d'Agglomération de la Provence Verte :

- une contribution statutaire de 15 000 €, correspondant à 1% de la contribution totale statutaire de 1 500 000€, conformément aux statuts du SMBVH.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



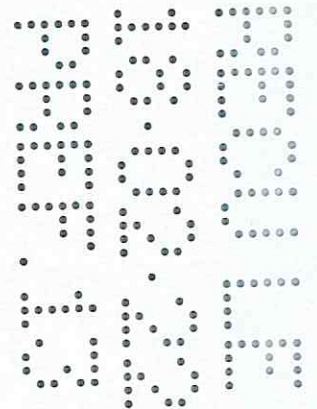


Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

www.syndicat-huveaune.fr

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE

BUDGET PRIMITIF 2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Syndicat mixte fermé - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L
HUVEAUNE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008847400016

POSTE COMPTABLE : SGC d'AUBAGNE

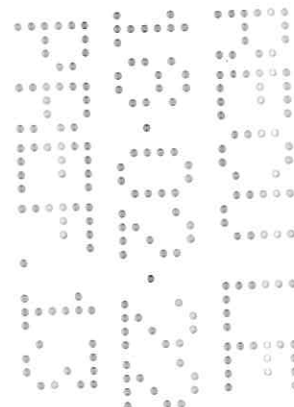
M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE (3)

ANNEE 2022



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

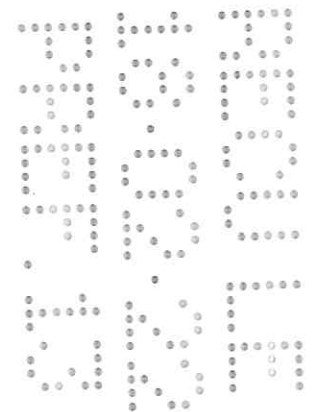
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	33
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	38
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	40

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



Code INSEE 13005	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE	BP 2022
---------------------	---	------------

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	923 598
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	98,90 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	99,97 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

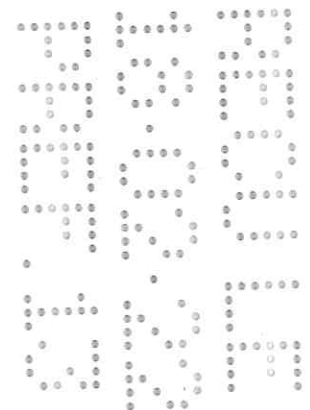
Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- ~~sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III-B-3.~~
- ~~avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.~~

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

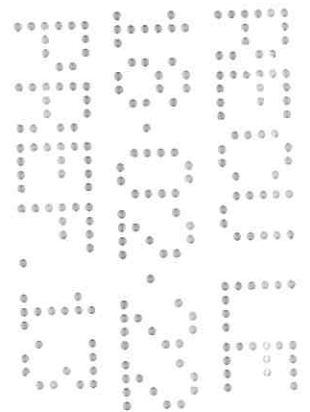
II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 852 748,00	1 852 748,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 852 748,00	1 852 748,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 609 562,00	3 469 634,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	317 623,00	180 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 277 551,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 927 185,00	3 927 185,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 779 933,00	5 779 933,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	576 900,00	0,00	751 500,00	751 500,00	751 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	500 700,00	0,00	704 049,00	704 049,00	704 049,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 658,92	0,00	30 600,00	30 600,00	30 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 100 258,92	0,00	1 486 149,00	1 486 149,00	1 486 149,00
66	Charges financières	20 913,00	0,00	16 634,00	16 634,00	16 634,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 123 171,92	0,00	1 512 783,00	1 512 783,00	1 512 783,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		302 651,79	302 651,79	302 651,79
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	33 587,52		37 313,21	37 313,21	37 313,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		33 587,52		339 965,00	339 965,00	339 965,00
TOTAL		1 156 759,44	0,00	1 852 748,00	1 852 748,00	1 852 748,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 852 748,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 038 392,00	0,00	1 852 248,00	1 852 248,00	1 852 248,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 044 392,00	0,00	1 852 248,00	1 852 248,00	1 852 248,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 044 392,00	0,00	1 852 748,00	1 852 748,00	1 852 748,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 044 392,00	0,00	1 852 748,00	1 852 748,00	1 852 748,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 852 748,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	339 965,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	398 360,00	11 160,00	870 000,00	870 000,00	881 160,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	21 523,20	3 523,00	30 000,00	30 000,00	33 523,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	722 674,85	302 940,00	500 000,00	500 000,00	802 940,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 152 558,05	317 623,00	1 410 000,00	1 410 000,00	1 727 623,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 437,00	0,00	22 695,00	22 695,00	22 695,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	43 437,00	0,00	22 695,00	22 695,00	22 695,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	773 901,00	0,00	1 990 060,00	1 990 060,00	1 990 060,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 969 896,05	317 623,00	3 422 755,00	3 422 755,00	3 740 378,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	360 391,07		186 807,00	186 807,00	186 807,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	360 391,07		186 807,00	186 807,00	186 807,00
	TOTAL	2 330 287,12	317 623,00	3 609 562,00	3 609 562,00	3 927 185,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 927 185,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	393 875,60	180 000,00	839 151,76	839 151,76	1 019 151,76
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	356 277,51	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	750 153,11	180 000,00	839 151,76	839 151,76	1 019 151,76
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	205 940,19	0,00	173 710,24	173 710,24	173 710,24
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	255 940,19	0,00	223 710,24	223 710,24	223 710,24
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	859 727,28	0,00	1 880 000,00	1 880 000,00	1 880 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 865 820,58	180 000,00	2 942 862,00	2 942 862,00	3 122 862,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		302 651,79	302 651,79	302 651,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	33 587,52		37 313,21	37 313,21	37 313,21
041	Opérations patrimoniales (4)	360 391,07		186 807,00	186 807,00	186 807,00

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	393 978,59		526 772,00	526 772,00	526 772,00
	TOTAL	2 259 799,17	180 000,00	3 469 634,00	3 469 634,00	3 649 634,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					277 551,00
--	--	--	--	--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					3 927 185,00
---	--	--	--	--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	339 965,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	751 500,00		751 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	704 049,00		704 049,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 600,00		30 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	16 634,00	0,00	16 634,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	37 313,21	37 313,21
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		302 651,79	302 651,79
Dépenses de fonctionnement – Total		1 512 783,00	339 965,00	1 852 748,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 852 748,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 695,00	0,00	22 695,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	881 160,00	0,00	881 160,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	33 523,00	0,00	33 523,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	802 940,00	186 807,00	989 747,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	1 990 060,00	0,00	1 990 060,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 740 378,00	186 807,00	3 927 185,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 927 185,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 852 248,00		1 852 248,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 852 748,00	0,00	1 852 748,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 852 748,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 000,00	0,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement	1 019 151,76	0,00	1 019 151,76
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	186 807,00	186 807,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		37 313,21	37 313,21
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	1 880 000,00	0,00	1 880 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		302 651,79	302 651,79
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		2 949 151,76	526 772,00	3 475 923,76

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	277 551,00
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	173 710,24
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 927 185,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	576 900,00	751 500,00	751 500,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	6 000,00	6 000,00	6 000,00
60611	Eau et assainissement	400,00	800,00	800,00
60612	Energie - Electricité	600,00	1 200,00	1 200,00
60618	Autres fournitures non stockables	200,00	200,00	200,00
60622	Carburants	5 000,00	7 000,00	7 000,00
60623	Alimentation	1 000,00	2 000,00	2 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	400,00	400,00	400,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	0,00	10 000,00	10 000,00
6132	Locations immobilières	39 500,00	50 000,00	50 000,00
6135	Locations mobilières	18 000,00	17 500,00	17 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 000,00	8 000,00	8 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	9 000,00	9 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	45 000,00	60 000,00	60 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6156	Maintenance	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6161	Multirisques	6 500,00	9 000,00	9 000,00
617	Etudes et recherches	87 500,00	108 000,00	108 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6188	Autres frais divers	100,00	100,00	100,00
6226	Honoraires	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6228	Divers	287 000,00	375 000,00	375 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6238	Divers	1 000,00	2 500,00	2 500,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6256	Missions	400,00	400,00	400,00
6257	Réceptions	200,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	200,00	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00	7 000,00	7 000,00
6288	Autres services extérieurs	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	500 700,00	704 049,00	704 049,00
6218	Autre personnel extérieur	28 000,00	1 500,00	1 500,00
6331	Versement mobilité	1 000,00	1 200,00	1 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	400,00	400,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 000,00	7 500,00	7 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 200,00	1 000,00	1 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	220 000,00	230 000,00	230 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 000,00	11 000,00	11 000,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	100,00	100,00
64118	Autres indemnités titulaires	70 000,00	140 000,00	140 000,00
64131	Rémunérations non tit.	35 000,00	80 000,00	80 000,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	300,00	300,00
64138	Autres indemnités non tit.	2 000,00	15 000,00	15 000,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	9 000,00	9 000,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	100,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	38 000,00	67 849,00	67 849,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	60 000,00	90 000,00	90 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	10 000,00	16 000,00	16 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	200,00	200,00
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	200,00	200,00	200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	800,00	800,00
6478	Autres charges sociales diverses	16 000,00	27 000,00	27 000,00
64831	Indemnités aux agents	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6488	Autres charges	500,00	900,00	900,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 658,92	30 600,00	30 600,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	12 653,92	10 000,00	10 000,00
6518	Autres	5 000,00	12 000,00	12 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	5 000,00	8 000,00	8 000,00
65888	Autres	5,00	600,00	600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 100 258,92	1 486 149,00	0,00
66	Charges financières (b)	20 913,00	16 634,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 712,90	15 750,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	23,19	-116,21	0,00
6688	Autres	4 176,91	1 000,21	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	10 000,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	10 000,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 123 171,92	1 512 783,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	302 651,79	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	33 587,52	37 313,21	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	33 587,52	37 313,21	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		33 587,52	339 965,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		33 587,52	339 965,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 156 759,44	1 852 748,00	0,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 852 748,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	3113,78
Montant des ICNE de l'exercice N-1	3278,99
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-116,21

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	6 000,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	6 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 038 392,00	1 852 248,00	1 852 248,00
7472	Participat° Régions	9 000,00	42 000,00	42 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	1 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	1 028 392,00	1 810 248,00	1 810 248,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 044 392,00	1 852 248,00	1 852 248,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	500,00	500,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	500,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 044 392,00	1 852 748,00	1 852 748,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 044 392,00	1 852 748,00	1 852 748,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 852 748,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	398 360,00	870 000,00	870 000,00
2031	Frais d'études	393 360,00	865 000,00	865 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	21 523,20	30 000,00	30 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 523,20	11 000,00	11 000,00
2184	Mobilier	15 000,00	19 000,00	19 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	722 674,85	500 000,00	500 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	722 674,85	500 000,00	500 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 152 558,05	1 410 000,00	1 410 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 437,00	22 695,00	22 695,00
1641	Emprunts en euros	43 437,00	22 695,00	22 695,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		43 437,00	22 695,00	22 695,00
458102	OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER (6)	132 840,00	105 480,00	105 480,00
458103	OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP (6)	176 800,00	0,00	0,00
458104	OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL (6)	104 261,00	49 784,00	49 784,00
458105	OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE (6)	90 000,00	0,00	0,00
458106	OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE (6)	70 000,00	10 000,00	10 000,00
458107	OP7 Autre Amenagement GEMApi (6)	100 000,00	4 008,00	4 008,00
458108	OP8 Autre Amenagement gemaPI (6)	100 000,00	10 000,00	10 000,00
458111	ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI (6)	0,00	1 620 788,00	1 620 788,00
458112	ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE (6)	0,00	190 000,00	190 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		773 901,00	1 990 060,00	1 990 060,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 969 896,05	3 422 755,00	3 422 755,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	360 391,07	186 807,00	186 807,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	360 391,07	186 807,00	186 807,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		360 391,07	186 807,00	186 807,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 330 287,12	3 609 562,00	3 609 562,00

+

RESTES A-REALISER N-1 (11)	317 623,00
----------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 927 185,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - BP - 2022

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	393 875,60	839 151,76	839 151,76
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	97 530,00	576 815,58	576 815,58
1322	Subv. non transf. Régions	157 500,00	6 000,00	6 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	118 105,00	256 336,18	256 336,18
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	20 740,60	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	356 277,51	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	356 277,51	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		750 153,11	839 151,76	839 151,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	255 940,19	223 710,24	223 710,24
10222	FCTVA	50 000,00	50 000,00	50 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	205 940,19	173 710,24	173 710,24
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		255 940,19	223 710,24	223 710,24
458202	OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER (5)	30 000,00	0,00	0,00
458203	OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP (5)	297 727,68	52 927,68	52 927,68
458204	OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL (5)	174 999,60	0,00	0,00
458205	OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE (5)	90 000,00	0,00	0,00
458206	OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE (5)	70 000,00	0,00	0,00
458207	OP7 Autre Aménagement GEMApi (5)	97 000,00	5 976,00	5 976,00
458208	OP8 Autre Aménagement gemaPI (5)	100 000,00	0,00	0,00
458211	ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI (5)	0,00	1 744 024,00	1 744 024,00
458212	ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE (5)	0,00	77 072,32	77 072,32
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		859 727,28	1 880 000,00	1 880 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 865 820,58	2 942 862,00	2 942 862,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	302 651,79	302 651,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	33 587,52	37 313,21	37 313,21
28031	Frais d'études	28 422,86	31 429,20	31 429,20
28033	Frais d'insertion	108,00	108,00	108,00
28051	Concessions et droits similaires	865,92	865,92	865,92
28183	Matériel de bureau et informatique	3 287,62	3 427,53	3 427,53
28184	Mobilier	903,12	967,78	967,78
28188	Autres immo. corporelles	0,00	514,78	514,78
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		33 587,52	339 965,00	339 965,00
041	Opérations patrimoniales (9)	360 391,07	186 807,00	186 807,00
2031	Frais d'études	308 362,16	186 807,00	186 807,00
2033	Frais d'insertion	52 028,91	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		393 978,59	526 772,00	526 772,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 259 799,17	3 469 634,00	3 469 634,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	180 000,00
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	277 551,00
---	-------------------

=

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				3 927 185,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					653 240,00									
1641 Emprunts en euros (total)					653 240,00									
0238768 1	BCME-ARKEA	01/10/2010		30/01/2011	334 000,00	F		3,720	3,895		T	C		A-1
0464748	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/11/2019		12/05/2021	138 000,00	F		1,500	1,570		S	C		A-1
A29110QB	CAISSE D'EPARGNE	25/01/2012		25/03/2012	181 240,00	F		5,070	5,373		S	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L. HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					653 240,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		464 840,08					22 694,66	15 722,25	0,00	3 113,78
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		464 840,08					22 694,66	15 722,25	0,00	3 113,78
0238766 1		0,00	A-1	211 533,48	18,75	F	3,895		11 133,32	7 713,74	0,00	1 276,24
0464748		0,00	A-1	132 480,00	23,83	F	1,570		5 520,00	1 959,18	0,00	282,06
A29110CB		0,00	A-1	120 826,60	19,67	F	5,373		6 041,34	6 049,33	0,00	1 575,48
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11).	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
Total général		0,00		464 840,08					22 694,66	15 722,25	0,00	3 113,78

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	464 840,08	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap/ton)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 609.79 €	19-12-1996

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autre matériel	10	19/12/1996
L	Autres	10	19/12/1996
L	Autres immobilisations corporelles	15	19/12/1996
L	Autres réseaux	20	19/12/1996
L	Concessions et droits similaires	2	19/12/1996
L	Frais de recherche et développement	5	19/12/1996
L	Frais d'étude non suivies de réalisation	5	19/12/1996
L	Frais d'insertion	2	19/12/1996
L	Logiciels bureautique	2	19/12/1996
L	Logiciels de gestion	5	19/12/1996
L	Matériel de bureau et informatique	5	19/12/1996
L	Matériel de transport	10	19/12/1996
L	Mobilier	10	19/12/1996

ETAT DES IMMOBILISATIONS

au 01/01/2022

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
Dotations 2022Dépense au 6811
Recette au 28

DESIGNATION DE L'IMMOBILISATION	Date Acquisition	Valeur d'acquisition	Durée Amort	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable 01/01/2022	Amortissement de l'exercice
28051 - Immobilisations incorporelles						
Logiciel Arc Gis	2017	3468,00	5	2 774,40	693,60	693,60
Logiciel Indisign	2018	861,60	5	172,32	689,28	172,32
						865,92
28188 - Autres immobilisations corporelles						
Appareil photo						
Ecran Photo	2015	2 688,00	10	1 612,80	1 075,20	268,80
GPS TDC 100 (D3E)	2017	2 470,80	10	988,32	1 482,48	247,08
						<i>Rattrapage sur Amort doublon de 516,98 = 1,10 €</i>
						1,10
						514,78
28 184 - Mobilier						
	2020	1 965,60	5	393,12	1 572,48	393,12
	2021	1 951,50	5			390,30
	2021	921,80	5			184,36
						967,78
28183 - Matériel informatique						
Ordinateur de bureau	2016	1 456,80	5	1 456,80	-	-
Ordinateur de bureau	2016	2 281,56	5	2 281,56	-	-
Ordinateur de bureau	2017	809,00	5	809,00	242,51	242,51
Ordinateur Port. / Vidéo Proj.	2017	1 487,97	5	967,19	520,78	520,78
Ordinateur Port. / Ecrans	2020	5 011,20	5	1 002,00	4 009,20	1 002,00
Ordinateur Port. / Ecrans	2020	3 465,60	5	693,00	2 772,60	693,00
Ordinateur Port. / Ecrans	2021	846,00	2	-	846,00	423,00
Ordinateur Port. / Ecrans	2021	2 731,20	5	-	2 731,20	546,24
						3 427,53
28182 - Véhicule						
28033 - Frais d'insertion						
Apurement du Cpte 2033	2016	108,00	1		108,00	108,00
						108,00
28031 - Amortissement études						
Apurement du Cpte 2031	2016	17 232,00	1		17 232,00	17 232,00
Apurement du Cpte 2031	2020	70 986,00	5	14 197,20	56 788,80	14 197,20
						31 429,20
TOTAL						37 313,21

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		22 695,00	22 695,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		22 695,00	22 695,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	22 695,00	22 695,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	22 695,00	317 623,00	0,00	340 318,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		389 965,00	III 389 965,00
Ressources propres externes de l'année (a)		50 000,00	50 000,00
10222	FCTVA	50 000,00	50 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		339 965,00	339 965,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	31 429,20	31 429,20
28033	Frais d'insertion	108,00	108,00
28051	Concessions et droits similaires	865,92	865,92
28183	Matériel de bureau et informatique	3 427,53	3 427,53
28184	Mobilier	967,78	967,78
28188	Autres immo. corporelles	514,78	514,78
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	302 651,79	302 651,79

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	389 965,00	180 000,00	277 551,00	173 710,24	1 021 226,24

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	340 318,00
Ressources propres disponibles	IV	1 021 226,24
Solde	V = IV – II (6)	680 908,24

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801	Intitulé de l'opération : OP1 PARC DE LA CONFLUENCE AURIOL	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération :
					Total (4)
	DEPENSES (a)				
458101	Dépenses nouvelles (5)	56 847,00	0,00	0,00	0,00
458101	Mouvements réels dépenses (5)	10 476,00	0,00	0,00	0,00
		46 371,00	0,00	0,00	0,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a – c)	56 847,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (b)				
458201	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	56 847,00	0,00	0,00	0,00
040	Financement par le mandataire	5 892,00	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	50 955,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	56 847,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45802	Intitulé de l'opération : OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARRIER	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération :
					Total (4)
	DEPENSES (a)				
458102	Dépenses nouvelles (5)	55 680,00	0,00	105 480,00	105 480,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	55 680,00	0,00	105 480,00	105 480,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a – c)	55 680,00	0,00	105 480,00	105 480,00
	RECETTES (b)				
458202	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	161 160,00	0,00	0,00	0,00
040	Financement par le mandataire	85 660,00	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	75 500,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	161 160,00	0,00	0,00	0,00

DEPENSES (a)	112 927,68	0,00	0,00	0,00
458103 Dépenses nouvelles (5)				0,00
458103 (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
112 927,68	112 927,68	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	112 927,68	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)				0,00
458203 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	60 000,00	0,00	52 927,68	52 927,68
040 Financement par le mandataire	60 000,00	0,00	52 927,68	52 927,68
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	60 000,00	0,00	52 927,68	52 927,68

N° opération : 45804	Intitulé de l'opération : OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
458104 Dépenses nouvelles (5)	95 737,06	0,00	49 784,00	49 784,00	
458104 (5)	79 783,06	0,00	49 784,00	49 784,00	
15 954,00	15 954,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
458104 Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	95 737,06	0,00	49 784,00	49 784,00	
RECETTES (b)					
458204 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	145 521,06	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	145 521,06	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	145 521,06	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 45805	Intitulé de l'opération : OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - BP - 2022

N° opération : 45805		Intitulé de l'opération : OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE			Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)						
458105	Dépenses nouvelles (5)	10 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	10 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	10 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)						
458205	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Financement par le mandataire	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45806		Intitulé de l'opération : OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE			Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)						
458106	Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
RECETTES (b)						
458206	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Financement par le mandataire	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45807		Intitulé de l'opération : OP7 Autre Aménagement GEMAPI			Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)						
458107	Dépenses nouvelles (5)	8 976,00	0,00	4 008,00	4 008,00	4 008,00
		5 400,00	0,00	4 008,00	4 008,00	4 008,00

Intitulé de l'opération : OP7 Autre Aménagement GEMAPI				
N° opération : 45807	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération : Total (4)
458107 (5)	3 576,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	8 976,00	0,00	4 008,00	4 008,00
RECETTES (b)				
458207 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	3 000,00	0,00	5 976,00	5 976,00
040 Financement par le mandataire	3 000,00	0,00	5 976,00	5 976,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	3 000,00	0,00	5 976,00	5 976,00

Intitulé de l'opération : OP8 Autre Aménagement gemapi				
N° opération : 45808	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération : Total (4)
DEPENSES (a)				
458108 Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
RECETTES (b)				
458208 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

Intitulé de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI				
N° opération : 45811	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération : Total (4)
DEPENSES (a)				
458111 Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	1 620 788,00	1 620 788,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	1 620 788,00	1 620 788,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

Intitulé de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI				Date de la délibération :	
N° opération : 45811	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	1 620 788,00	1 620 788,00	
RECETTES (b)					
458211 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	1 744 024,00	1 744 024,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	1 744 024,00	1 744 024,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	1 744 024,00	1 744 024,00	

Intitulé de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE				Date de la délibération :	
N° opération : 45812	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
458112 Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	
RECETTES (b)					
458212 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	77 072,32	77 072,32	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	77 072,32	77 072,32	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	77 072,32	77 072,32	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)									
Directeur général des services				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)				4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
ADJOINT		C		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
REDACTEUR		B		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)				16,00	0,00	16,00	9,00	2,00	11,00
INGENIEUR		A		11,00	0,00	11,00	6,00	2,00	8,00
TECHNICIEN		B		5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)				20,00	0,00	20,00	11,00	3,00	14,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6 / 12).
% présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indexe (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT						
INGENIEUR	A	ADM		0,00	A	A
INGENIEUR	A	TECH		0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
APPRENTIE		TECH		0,00	A	
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

SP : Sportif.

CU : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-4* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois de périmètre ou de suppression d'un service public.

de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

170 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Rattachements 2021 et contre-passations 2022

▶ 2021D000062	5184	831	400,00 € Rattachement	400,00 €
▶ 2021D000057	5228	831	2 219,40 € Rattachement	2 219,40 €
▶ 2021D000050	5228	831	2 835,00 € Rattachement	2 835,00 €
▶ 2021D000051	5228	831	4 463,10 € Rattachement	4 463,10 €
▶ 2021D000059	5228	831	5 124,00 € Rattachement	5 124,00 €
▶ 2021D000050	5228	831	5 346,00 € Rattachement	5 346,00 €
▶ 2021D000051	5228	831	6 570,00 € Rattachement	6 570,00 €
▶ 2021D000058	5228	831	7 126,00 € Rattachement	7 126,00 €
▶ 2021D000049	5228	831	30 919,50 € Rattachement	30 919,50 €
=			65 005,00 €	65 005,00 €

▶ 2020R000022	7472	831	17 500,00 € Rattachement	17 500,00 €
▶ 2020R000005	74741	831	8 000,00 € Rattachement	8 000,00 €
▶ 2020R000015	7478	831	10 000,00 € Rattachement	10 000,00 €
▶ 2020R000014	7478	831	35 000,00 € Rattachement	35 000,00 €
=			70 500,00 €	70 500,00 €

Aubagne, le 21/01/2022



33035

Etat des recettes certaines restant à émettre

SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - 2 021

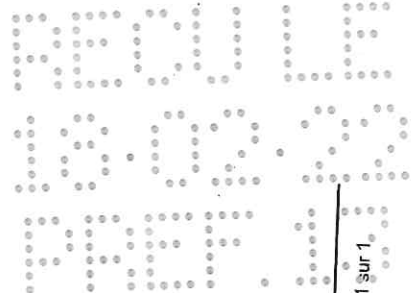
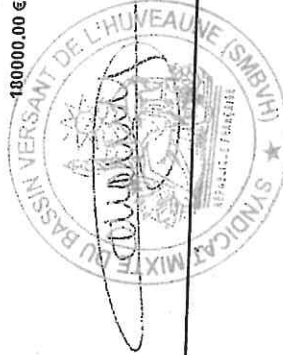
07/02/2022 - 00:01:08

N° engagement	Date DA	Désignation	Tiers	Fonction	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 1321 - Etat et établissements nationaux						
2021R0000004		CONVENTION 2021 6293 PROGRAMME TRAVAUX 2021	AGENCE DE L EAU	831	100000.00 €	2021R0000004
2021R0000003		CONVENTION 2020 5707 PROGRAMME TRAVAUX 2020	AGENCE DE L EAU	831	400000.00 €	2021R0000003
2020R0000007		AR 06/07/2017 SUBVENTION PAPI	PREFECTURE BOUCHES DU RHONE	831	30000.00 €	2020R0000007
Compte : 1323 - Départements						
2021R0000002		CONVENTION AC 016287 PROGRAMME TRAVAUX 2021	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE	831	80000.00 €	2021R0000002
2021R0000001		CONV AC 013658 PROGRAMME TRAVAUX 2020	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE	831	40000.00 €	2021R0000001

Le présent état est arrêté à la somme de :

L'ordonnateur :

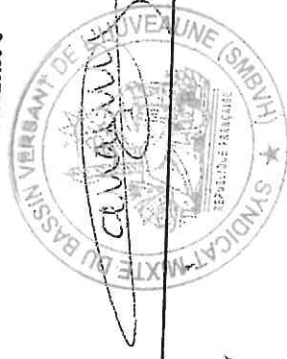
180000.00 €



Etat des dépenses engagées non mandatées

N° engagement	Date SF	Désignation	Tiers	Opération pour vote	Fonction	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 2031 - Frais d'études 2020D000016		MO AURIOL	RIPARIA		831	11160.00 €	2020D000016
Compte : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique 2021D000063		MATERIEL INFORMATIQUE			831	3523.00 €	2021D000063
Compte : 2312 - Agencements et aménagements de terrains 2020D000018		LOT N°2 GENIE VEGETAL ET AMENAGEMENT BOIS	SAS LA COMPAGNIE DES FORESTIERS		831	302940.00 €	2020D000018
2021D000010		PROGRAMME TRAVAUX ENTETIEN	EDEA		831	288344.00 €	2021D000010

Le présent état est arrêté à la somme de :
L'ordonnateur : 317623.00 €



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 07/01/2022

Présenté par Le PRESIDENT (1),

A Aubagne, le 07/02/2022

Le PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Aubagne, le 01/01/2000

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Alain ROUSSET	
Alfred POLLUS	
Aïcha SIF	
CARINE PAILLARD	
CHRISTIAN OLLIVIER	
CLAUDE FABRE	
Claude POURCHIER	
DIDIER EL RHARBAYE	
Didier REAULT	
Emmanuel GOVERNALE	
Fanny MAUTREF	
JEAN JACQUES COULOMB	
JEAN PIERRE GIORGI	
Jean-Marie LEONARDIS	
Julie GABRIEL	
Julien RAVIER	
KARINE MEDA	
LAURENCE BRULEY	
Laurent SIMON	
Lionel DE CALA	
MICHEL LAN	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Olivier PAILLARD	
Ollivier ARTUPHEL	
PASCAL AGOSTINI	
René CONTAT	
Serge PEROTTINO	
VERONIQUE MIQUELLE	



Certifié exécutoire par Le **PRESIDENT** (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

, et de la publication le

A Aubagne, le 07/02/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.



DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 7 FEVRIER 2022

L'An deux mille vingt-deux et le sept février à quinze heures 30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aïcha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Ollivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°6

OBJET : Demande de subventions : définition d'aménagements GEMAPI sur le bassin versant du Jarret.

Monsieur Didier Réault rapporte :

Les 3 et 4 octobre 2021 le territoire a été frappé par un épisode pluvieux intense engendrant de fortes précipitations (190 à 200mm sur la commune d'Allauch).

Si l'amont du bassin versant a été relativement épargné cela n'a pas été le cas pour sa partie aval et notamment sur le principal affluent de l'Huveaune qu'est le Jarret. Les communes d'Allauch et de Plan de Cuques ont été fortement touchées par ces événements avec des dégâts parfois très importants (murs effondrés, voitures transportées, maisons inondées, etc.).

Les communes de Plan de Cuques et Allauch ont sollicité le SMBVH afin d'être appuyé sur la définition de solutions opérationnelles visant à réduire l'aléa inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement.

En réponse, le SMBVH engage un marché d'étude et de maîtrise d'œuvre visant à la définition d'aménagements de réduction de l'aléa inondation. Conformément aux principes de la compétence GEMAPI et en cohérence avec

les termes de la stratégie du PAPI Huveaune-Aygalades, le programme de travaux devra répondre à deux objectifs :

- Objectif premier : la réduction de l'aléa inondation,
- Objectif second : la restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau, en lien avec les usages.

Pour répondre à ces objectifs, les types d'aménagements envisagés et dont la faisabilité sera étudiée sont les suivants :

- Mobilisation de zones d'expansion de crues ;
- Bassins écrêteurs de crues ;
- Restauration morphologique des cours d'eau ;
- Renaturation des cours d'eau ;
- Rétablissement de la continuité écologique ;
- Décloisonnement des milieux ;

Cette étude devra permettre d'appréhender les principaux enjeux du Jarret et de certains de ses vallons « affluents », ainsi que de réaliser un diagnostic de leurs fonctionnements sur l'ensemble des différents périmètres. Ces investigations devront permettre non seulement une réduction de l'aléa inondation mais aussi une amélioration des qualités écologiques et paysagères du réseau hydrographique concerné. Pour affiner et fiabiliser les résultats, des études techniques complémentaires de type topographiques et géotechniques seront nécessaires.

Après échanges avec nos partenaires technico-financiers sur ces besoins complémentaires, il s'est avéré possible d'obtenir le plan de financement suivant :

	Coût global (€)	SMBVH		Conseil Départemental 13		Agence de l'eau RM	
		€	%	€	%	€	%
Etudes (HT)	250 000 €	50 000 €	20	137 500 €	55	62 500 €	25
Etudes (TTC)	300 000 €	60 000 €	20	165 000 €	55	75 000 €	25

Cette étude s'articulera avec l'autre étude engagée également par le SMBVH sur le territoire de la commune de Marseille, en lien avec la démarche « MRU-Jarret-La Rose ».

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Didier Réault,

VUS

- La délibération du 19 octobre 2017 actant l'organisation de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018,
- L'arrêté préfectoral du 22 février 2019 relatif à l'entrée en vigueur des statuts du SMBVH,

- L'arrêté Préfectoral portant transformation du Syndicat de l'Huveaune en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et des Gestion des Eaux) établi en date du 4 novembre 2020,
- La délibération n°1 du SMBVH du 10 décembre 2020 portant approbation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI complet) des bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes,
- La délibération du 17 décembre 2020 de la Métropole portant approbation du montant de la taxe GEMAPI pour les années 2021-2024, à l'appui d'un programme d'actions,
- La délibération de juin 2021 de la Métropole d'approbation des conclusions de la démarche SOCLE et des modalités d'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire de la Métropole Aix Marseille Provence.

CONSIDERANT

- Le contenu de la SLGRI, approuvée en février 2017, à décliner opérationnellement à l'échelle du Territoire à Risque Important d'inondation Marseille-Aubagne,
- Le contenu de la stratégie de prévention du risque inondation formalisée dans le PAPI Huveaune-Aygaldes, labellisé et en cours de mise en œuvre,
- Le Contrat de Rivière et la synergie recherchée entre risque inondation et qualité des milieux aquatiques,
- La légitimité du SMBVH au vu de ses compétences et statuts, de piloter le volet inondation de la gestion concertée à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune,
- Que le programme d'actions 2021-2024 relatif à l'exercice de la compétence GEMAPI au niveau métropolitain délibéré le 17 décembre 2020 prévoit l'accompagnement de la Métropole par le SMBVH sur son territoire situé sur le bassin versant de l'Huveaune,
- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique du Syndicat et de ses membres,
- Les conventions (et leurs avenants) de délégation de compétence et de quasi-régie entre le SMBVH et la Métropole,
- La vulnérabilité des territoires face au risque inondation et la nécessité d'accompagner dans la meilleure dynamique possible le renforcement de sa prévention et de sa gestion,
- L'avis favorable du Bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan de financement de l'étude visant à définir les aménagements structurels de réduction de l'aléa inondation sur le sous-bassin versant du Jarret,

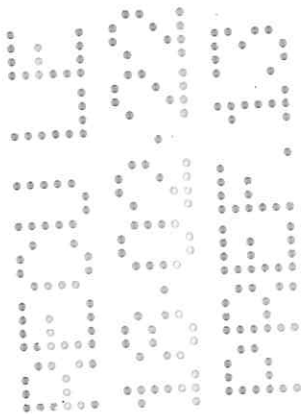
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à déposer le dossier de demande de subvention relatif à la mise en œuvre de cette action auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

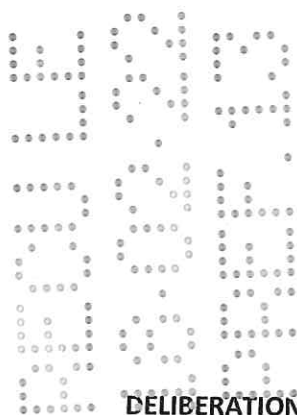
Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

Nombre de Conseillers
en exercice : 15



DELIBERATION N°7

OBJET : Demande de subventions : Définition et réalisation d'aménagements sur l'Huveaune entre Aubagne et La Penne sur Huveaune – Traitement des premiers points de débordement.

Monsieur Pascal Agostini, premier vice-Président du SMBVH rapporte :

L'action BD 49 du Contrat de Rivière vise à définir des aménagements GEMAPI de l'Huveaune entre Aubagne et La Penne-sur-Huveaune par traitement des « points de débordement ».

Dans ce cadre, le SMBVH a lancé en 2021 une mission de maîtrise d'œuvre dont les principaux objectifs étaient :

- De protéger la commune de La Penne-sur-Huveaune des débordements pour les débits inférieurs à 115 m³/s ;
- De ralentir les écoulements sur l'Huveaune sur 4 km, ce qui réduira la vulnérabilité aux inondations des bâtis pour les crues fréquentes ;
- De participer à la restauration et la valorisation du cours d'eau afin de lui redonner sa fonctionnalité écologique.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 7 FEVRIER 2022

L'An deux mille vingt-deux et le sept février à quinze heures 30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aïcha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Olivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

Une première demande de subvention a été faite en 2019 auprès du département pour un montant de 80 000€HT. Le montant de la fiche action étant de 300 000€ HT, il convient d'effectuer une seconde demande sur le reliquat afin de financer la suite des études opérationnelles.

Le plan de financement est le suivant :

	Coût global (€)	SMBVH		Conseil Départemental 13	
		€	%	€	%
Etudes (HT)	220 000 €	110 000 €	50	110 000 €	50

Pour mémoire, les travaux de mise en œuvre sont financés dans le cadre du dispositif de PAPI, labellisé en 2020 par l'Etat, et objet d'autres demandes de subventions.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pascal Agostini,

VUS

- La délibération du 19 octobre 2017 actant l'organisation de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018,
- L'arrêté préfectoral du 22 février 2019 relatif à l'entrée en vigueur des statuts du SMBVH,
- La délibération n°3 du 5 décembre 2019 approuvant la phase 2 de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage SMBVH,
- La délibération du 17 décembre 2020 de la métropole portant approbation du programme d'actions pluriannuel 2021-2024,
- La délibération du 17 décembre 2020 de la métropole portant approbation du montant de la taxe GEMAPI pour les années 2021-2024,
- La délibération de juin 2021 de la métropole d'approbation des conclusions de la démarche SOCLE et des modalités d'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire de la Métropole Aix Marseille Provence,

CONSIDERANT

- Le contenu de la SLGRI, approuvée en février 2017, à décliner opérationnellement à l'échelle du Territoire à Risque Important d'inondation Marseille-Aubagne,
- La légitimité du SMBVH au vu de ses compétences et statuts, de piloter le volet inondation de la gestion concertée à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune,
- Que le programme d'actions 2021-2024 relatif à l'exercice de la compétence GEMAPI au niveau métropolitain délibéré le 17 décembre 2020 prévoit l'accompagnement de la Métropole par le SMBVH sur son territoire situé sur le bassin versant de l'Huveaune,
- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique du Syndicat et de ses membres,

Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n° 7

- Que le Syndicat est porteur des dispositifs contractuels de Contrat de Rivière et de PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations),
- Les conventions (et leurs avenants) de délégation de compétence et de quasi-régie établies depuis 2019 entre le SMBVH et la Métropole, et les conventions à venir,
- La vulnérabilité des territoires face au risque inondation et la nécessité d'accompagner dans la meilleure dynamique possible le renforcement de sa prévention et de sa gestion,
- Que le SMBVH est labellisé EPAGE,
- L'avis favorable du Bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan de financement de l'étude visant à définir les aménagements structurels pour traiter les premiers points de débordement entre Aubagne et la Penne sur Huveaune,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à déposer le dossier de demande de subvention relatif à la mise en œuvre de cette action auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

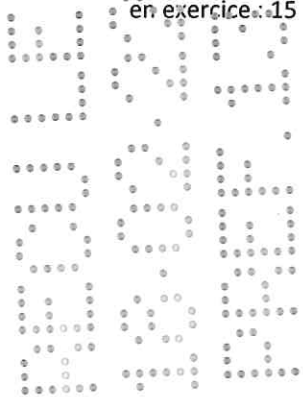
EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 7 FEVRIER 2022

L'An deux mille vingt-deux et le sept février à quinze heures 30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

Nombre de Conseillers
en exercice: 15



PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aicha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Olivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°8

OBJET : Demande de subventions relatives au programme 2022 d'entretien et de gestion des cours d'eau

Monsieur Christian OLLIVIER, vice-Président du SMBVH rapporte :

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune est un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) en charge de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et de ses missions associées pour une gestion intégrée par bassin versant.

La mise en œuvre de programmes de travaux d'entretien s'effectue sur le territoire d'adhésion du SMBVH de façon statutaire, c'est-à-dire par transfert de la compétence GEMAPI à notre EPAGE pour ce volet par ses membres, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Communauté d'Agglomération Provence Verte. D'ici l'entrée en vigueur des statuts de l'EPAGE HuCA, la mise en œuvre de travaux d'entretien nécessaires en dehors du bassin versant de l'Huveaune pour les cours d'eaux côtiers "orphelins" (Cassis, Ceyreste, la Ciotat, Côte Bleue...) se fait par le biais d'une convention de quasi-régie avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les travaux d'entretien constituent la première étape de la politique globale de restauration des milieux et de prévention des inondations, dans une vision de reconquête des trames vertes et bleues naturelles. À cet effet, le SMBVH met en œuvre depuis une quinzaine d'années des travaux pluriannuels, à l'appui d'arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Intérêt Général, en lieu et place du propriétaire riverain si une défaillance vis-à-vis des obligations d'entretien est avérée.

Dans ce cadre, outre les travaux de confortement de berge, de gestion des atterrissements (dépôts importants de sédiments réduisant la capacité hydraulique du lit mineur), de prévention de formation des embâcles (arbres, objets ou matériaux susceptibles de créer un bouchon, empêchant l'évacuation de l'eau), le Syndicat mène également des actions de renaturation sur des sites spécifiques dont l'état le justifie.

Cette programmation annuelle d'intervention s'inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle d'entretien (définie à l'appui d'études "PPGE" et de dossier "DIG"-déclaration d'intérêt général) et du Contrat de Rivière, en cours de mise en œuvre. Ces travaux s'articulent avec les projets d'aménagement et de valorisation des berges portés sur différents secteurs du bassin versant de l'Huveaune et plus globalement du futur EPAGE HuCA.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Christian OLLIVIER,

VUS

- Les arrêtés inter préfectoraux du 4 août 2017 (prorogée en 2021 jusqu'au 4 août 2027) et du 21 décembre 2018 portant autorisation et Déclaration d'Intérêt Général pour les programmes pluriannuels de travaux d'entretien et de restauration de l'Huveaune et ses affluents,
- L'arrêté inter préfectoral du 22 février 2019 relatif à l'entrée en vigueur des statuts du SMBVH,
- L'arrêté inter préfectoral du 4 novembre 2020 portant transformation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du SMBVH et délimitation de son périmètre d'intervention,
- La délibération du 5 décembre 2019 approuvant la phase 2 de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage SMBVH,
- La délibération du 13 décembre 2021 sur le Rapport des Orientations Budgétaires.

CONSIDERANT

- Que la gestion des cours d'eau dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'entretien annuel est essentielle pour la lutte contre les inondations,
- Qu'il s'agit sur le territoire du Bassin versant de l'Huveaune d'une compétence statutaire confiée par transfert au SMBVH, par ses 2 EPCI membres,
- La convention de quasi-régie entre le SMBVH et la Métropole et ses avenants,

- Les documents PPGE et DIG et le programme prévisionnel 2022 de restauration et d'entretien des cours d'eau du SMBVH,
- Les démarches en cours par le SMBVH d'élaboration de nouveaux PPGE et dossiers DIG,
- Qu'il est nécessaire de solliciter les partenaires institutionnels et financiers pour le financement de ce programme de travaux,
- L'avis favorable des membres du bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions au meilleur taux de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'année 2022, selon le plan de financement en annexe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Annexe : Éléments financiers relatifs au programme 2022 de restauration et d'entretien des cours d'eau en gestion SMBVH

Montant prévisionnel : 500 000€ TTC - 400 000€ HT

(Dépenses en section d'investissement)

Financier	Montant €HT et taux de financement (%)
SMBVH	88 000€ (22%)
Agence de l'eau	120 000 (30%)
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	192 000 (50% de l'assiette éligible de 384 000 € - retrait de la part de travaux réalisés dans le Var)

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

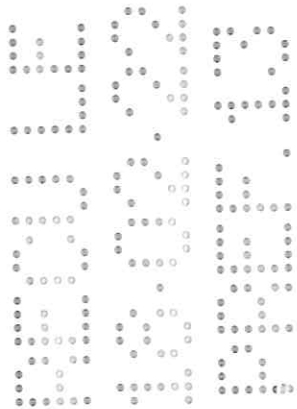
EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15



PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLE et Aïcha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Ollivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°9

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association « Citoyens de la Terre » pour le projet « Symbiose Vallée » sur la période de février à août 2022 dans le cadre de la phase 2 du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune en réponse opérationnelle à l'action E.3.2 : les rencontres du bassin versant de l'Huveaune

Monsieur le Président rapporte :

Pour la seconde phase du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, le SMBVH est maître d'ouvrage de l'ensemble des actions relatives à la déclinaison opérationnelle de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, Formation (ISEF). Pour leur déploiement, le SMBVH s'appuie sur des structures tierces selon les modalités de mise en œuvre définies au contrat : passation de marché public, conventionnement de prestation suite aux appels à projets ISEF du SMBVH et subventionnement de projets ponctuels d'acteurs associatifs labellisés ISEF.

En 2022, le SMBVH a programmé un nouvel appel à projets visant à déployer des projets associatifs répondant aux enjeux du Contrat de Rivière, au Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et à la stratégie ISEF dès le mois de septembre 2022 et jusqu'à la clôture de ce premier Contrat de Rivière, concomitant avec le

calendrier de la première phase de mise en œuvre du PAPI. Parmi les volets prioritaires à développer dès 2022 dans le cadre de l'ISEF, figure l'enrichissement et le déploiement de projets innovants à destination du grand public et des acteurs économiques du territoire.

Depuis un peu plus d'un an, le SMBVH échange régulièrement sur le plan technique avec l'association « Citoyens de la Terre », agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, et a participé à plusieurs ateliers de travail et visites de terrain. La raison d'être de cette association est d'accompagner la transition écologique, économique et solidaire sur les territoires. L'association « Citoyens de la Terre » a notamment présenté au SMBVH mais également à la Ville de Marseille et à la Métropole AMP son projet « Symbiose vallée », proposant l'animation et le suivi d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale de la basse vallée de l'Huveaune. Plusieurs ateliers ont été animés courant 2021 avec les acteurs économiques concernés et le thème des milieux aquatiques et de ses enjeux (inondation, qualité, déchets, entretien, etc.) était à l'ordre du jour de ces échanges de construction du projet. En 2022, à travers ce projet, l'association « Citoyens de la Terre » prévoit de mobiliser, sensibiliser et de former les entreprises du territoire aux enjeux GEMAPI de la basse vallée de l'Huveaune et de mettre en valeur l'Huveaune via un projet local sur le terrain.

Le projet « Symbiose Vallée » se professionnalise et pour ce faire, l'association « Citoyens de la Terre » sollicite, au-delà du partenariat technique déjà en place, le soutien financier du SMBVH. Courant 2022, ce projet fera l'objet d'une analyse dans sa globalité dans le cadre de l'appel à projets ISEF prévu. La demande de subvention reçue début d'année 2022, objet de la présente délibération, concerne la période de février à août 2022 ; il s'agit de permettre financièrement la réalisation de premières étapes du projet « Symbiose Vallée » dès ce premier semestre 2022.

VU

- La délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,
- La délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, Formation (ISEF),
- La délibération n°17 du 19 avril 2019 du SMBVH visant au déploiement des projets ISEF et des actions cadres en phase 2 du Contrat de Rivière,
- La délibération n°3 du 5 décembre 2019 du SMBVH approuvant le projet de phase 2 de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et le programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage SMBVH,
- La délibération n°6 du 5 décembre 2019 du SMBVH approuvant les principes de mise en œuvre, par le biais de conventions, de la part externalisée du volet ISEF en seconde phase du Contrat de Rivière,
- Le dossier de demande conforme et complet déposé par l'association « Citoyens de la Terre » le 21 janvier 2022

CONSIDERANT

- La stratégie ISEF à l'appui du Contrat de Rivière,
- L'enjeu prioritaire de développer des projets ISEF à destination du grand public et des acteurs économiques,
- Les modalités de mise en œuvre de la stratégie ISEF en phase 2 du Contrat de Rivière,
- Le travail conséquent de concertation et d'accompagnement des associations dans leurs actions servant le projet de territoire,
- Le plan d'actions de phase 2 de Contrat de Rivière, approuvé lors du Comité de Rivière du 26 juin 2019,
- La collaboration technique installée entre le SMBVH et l'association « Citoyens de la Terre »,
- Que le projet « Symbiose Vallée » a suivi le protocole de labellisation ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre Syndicat,
- La demande de l'association au SMBVH s'élevant à 11% (10 000€) du montant total du projet (89 663€),

- La pertinence d'un appui financier et d'un accompagnement et suivi technique des premières étapes du projet « Symbiose Vallée » dans la perspective d'une candidature de l'association à l'appel à projets à l'appel à projets 2022 du SMBVH,
- L'avis favorable du bureau du SMBVH,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 6000 euros à l'association « Citoyens de la Terre » pour les étapes du projet « Symbiose Vallée » réalisées entre février et août 2022.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Jacques COULOMB, Président,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 6 000€ à l'association « Citoyens de la Terre » pour le projet « Symbiose Vallée », à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au budget 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune



Projet « Symbiose Vallée »

Citoyens de la Terre

Dates du projet : Février-Août 2022

Contexte de l'action : L'action s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale de la basse Vallée de l'Huveaune. Des ateliers animés en intelligence collective en 2021 (phase de préfiguration) ont permis d'identifier les enjeux prioritaires et de mobiliser des entreprises de la basse Vallée de l'Huveaune (LEHV, Pole Alpha, Zone Napollon). La préservation, la valorisation et l'optimisation des ressources de l'écosystème « Huveaune » comme facteur d'attractivité et de résilience du territoire fait partie de ces enjeux prioritaires

Objectifs opérationnels de l'action :

- Mobiliser ; Sensibiliser et former les entreprises et citoyens du territoire pour répondre aux enjeux liés aux risques, à la préservation et à la valorisation des ressources de l'Huveaune
- Valoriser l'écosystème de l'Huveaune comme un facteur essentiel d'attractivité et de résilience pour les acteurs socioéconomiques du territoire

Présentation synthétique de la structure :

Citoyens de la Terre est une Association loi 1901, basée en région Sud (Marseille-Est) , créée en 2000 à Marseille.

Elle est Agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

Elle réunit des experts de terrain, des chefs d'entreprise, des citoyens, des chercheurs, des réseaux associatifs

C'est une organisation citoyenne et apolitique

Sa raison d'être est d'accompagner la transition écologique, économique et solidaire sur les territoires

Sa méthodologie est une démarche d'intelligence territoriale et citoyenne, nommée « Territoires en VIE »

Elle forme, accompagne et anime des réseaux d'acteurs dans les domaines de : l'économie circulaire (EIT), le tourisme durable, l'éco-développement des territoires, la coopération méditerranéenne.

Mise en parallèle du contenu technique de l'action avec les critères ISEF :

Public prioritaire (Entreprises, agriculteurs, riverains, professionnels de l'aménagement,... / quel mode de mobilisation des participants ?)

Ce sont les entreprises du territoire, les professionnels de l'aménagement et les associations locales citoyennes. Ils seront mobilisés au travers d'une approche en intelligence collective et territoriale (la démarche « Territoires en Vie », reconnue au travers de différents projets menés avec l'ADEME, la région SUD, la métropole, la ville de Marseille)

Couverture géographique (lieu de l'action, diffusion à l'échelle du bassin versant d'une action localisée.)
Le SIBVH sera vigilant à ce que la totalité du territoire soit couvert par les différentes opérations de l'action cadre.

L'action pourra démarrer dans la zone de l'Huveaune autour de l'usine ARKEMA (St Menet) et du domaine de la Vallée verte puis pourra ensuite s'étendre progressivement à d'autres zones du bord de l'Huveaune, en impliquant les groupements d'entreprises LEHV, Pole Alpha et Napollon.

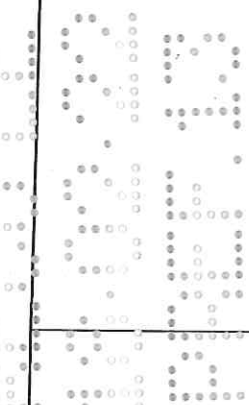
Fiche « labellisation » Action cadre E.3.2 :

Les rencontres du bassin versant de l'Huveaune

Thématiques abordées (Historique, évolution du cours d'eau, 5 enjeux du Contrat de Rivière, berges, cycle de l'eau, lien avec les études / travaux / projets d'aménagement du SIBVH,...)

Le SIBVH sera vigilant à ce qu'une présentation technique du contrat de rivière et de ses enjeux soit faite lors de la rencontre.

- **Gestion locale concertée** : Ateliers d'échange en intelligence collective avec les groupements d'entreprises pour valoriser L'Huveaune comme une ressource/un flux facteur de lien et d'attractivité pour le territoire.
- **Qualité des milieux naturels aquatiques** : Etats des lieux de la ressource biodiversité de la Ripisylve et plus largement de l'écosystème « milieu humide » : identification et valorisation des espèces animales et végétales sur la zone de St Menet.
 - Co-construction d'une démarche de science participative impliquant des collaborateurs d'entreprises locales et des citoyens du territoire
 - Recherche et partage de solutions fondées sur la Nature afin de répondre aux risques inondations et aux risques climatiques = Identification et diffusion de mesures de gestion adaptées à la préservation et valorisation de l'écosystème de l'Huveaune. (ex : Eco-pâturage, plantations et aménagements adhoc...)
- **Cycle et qualité de l'eau / Recherche-action et formation** : Démarche d'optimisation du cycle de l'eau (meilleure gestion des flux entrants et sortants) d'une parcelle au bord de l'Huveaune dans une logique d'écologie industrielle et territoriale (ressources eau + biodiversité + sols)

<p>Favoriser la prise de conscience (coupler la démarche informative avec du terrain, travail sur les effets des actes individuels,...)</p> 	<p>La prise de conscience sera favorisée sur le terrain au travers de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préfiguration d'un parcours de sensibilisation et d'expérimentation sur le terrain pour les collaborateurs des entreprises et les citoyens. - La conception d'une démarche de science participative (Protocole accompagné d'un support numérique pour collecter et présenter les données) - La proposition et la diffusion de mesures opérationnelles de gestion écologique aux propriétaires fonciers, aménageurs et entreprises : aménagements durables avec réutilisation des matériaux de gestion (plantes ligneuses) dans des aménagements (bordures), optimisation des fonctionnalités écologiques de l'espace dans une logique d'écologie industrielle et territoriale.
<p>Présentation d'orientations concrètes pour le territoire (changement de perception, changement d'habitudes, donner des exemples d'actions aux personnes ayant participé à la rencontre)</p>	<p>Changement de perception des entreprises implantées autour de l'Huveaune : L'Huveaune et son écosystème sont des ressources très riches (eau, biodiversité de la Ripisylve, sols), à valoriser, qui apportent de l'attractivité et une valeur ajoutée à l'entreprise et au territoire : amélioration du cadre de vie et de travail, actions fédératrices et porteuses de sens auprès des collaborateurs des entreprises dans une logique de bien commun territorial et sociétal.</p>
<p>Prolongement (Diffusion de supports de communication, implication d'autres publics, intégration/liens avec d'autres évènements du bassin versant...)</p>	<p>Diffusion de supports de communication : Connaissances des richesses de l'Huveaune et mesures de gestion écologique adaptée sur les espaces fonciers privés pour préserver et valoriser la ripisylve.</p> <p>Aménagement de zone de valorisation impliquant les collaborateurs des entreprises, des associations de citoyens et des étudiants</p> <p>Implication de jeunes du territoire (ex: Maison à caractère médico-sociale de la Reynarde)</p>

Fiche « labellisation » Action cadre E.3.2 :

Les rencontres du bassin versant de l'Huveaune

	<p>Intégration dans les fêtes de l'Huveaune au printemps et à l'Automne 2022</p>
<p>Médiatisation de l'opération (presse, radio, télévision, web, journal interne de mairies ou d'entreprises...)</p> <p><i>Le calendrier du projet est à transmettre au SIBVH pour soutien dans la diffusion.</i></p>	<p>Publications / sites web et réseaux sociaux Citoyens de la Terre + réseau « Symbiose Vallée »</p> <p>Journaux internes des mairies Marseille, Penne sur Huveaune et Aubagne</p> <p>Diffusion au travers des outils médias des groupements d'entreprises LEHV (LEH TV), Pole Alpha et Napollon</p>
<p>Partenariats (création de lien avec d'éventuels partenaires privés, associations, collectivités..., recherche de financements particuliers de type mécénat,...)</p>	<p>Association Coopération Planet : Appui à la mise en œuvre, à la communication et à la diffusion sur la zone d'Aubagne</p> <p>Association GERM : Appui à la recherche-action / mise en oeuvre de l'action sur la biodiversité et les aménagements durables.</p> <p>Association Grain de la Vallée : partage et mise en synergie avec le projet « ilot de biodiversité » sur le terrain de l'Ecole de la Reynarde</p> <p>Association Groupement d'entreprises partenaires de Symbiose Vallée : LEHV, Pôle Alpha, Napollon</p> <p>Acteurs de l'enseignement et de la recherche : Ecole des Mines d'Ales, Ecole du Paysage & des Beaux arts, CEREGE</p> <p>MECS de la Reynarde : Implication de jeunes citoyens du territoire dans l'action</p> <p>Fondation Léa Nature : mécénat</p> <p>Collectivités territoriale : Ville de Marseille et mairies des secteurs concernés (notamment 11-12), communes, SMBVH : invitation à contribuer aux rencontres et valorisation et diffusion de l'action</p>
<p>Autres informations à souligner (au jugement du porteur de projet)</p>	<p>Ce projet s'inscrit dans la démarche globale « Symbiose Vallée » d'écologie industrielle et territoriale sur la Basse Vallée de l'Huveaune. Il vient répondre aux enjeux liés à l'eau, à la biodiversité et aux sols sur le territoire</p>

*CRITERES proposés par le SMBVH et le comité technique de suivi ISEF puis présentés et ajustés en commission ISEF.

Coût total du projet		Sollicitation financière, des différentes structures par le porteur de projet					
Dates de réalisation : Février-Aout 2022							
Fonctionnement	Logistique - Expertise terrain	SMBVH	ADEME	Région SUD	Département 13	Mécénat 5%	Part d'autofinancement 16%
14 250€	75 413€	11%	28%	28%	11%		
89 663€		10 000€	25 000€	25 000€	10 000€	5 000€	14 663€

*La participation effective de chaque structure est définie selon les modalités propres à chacune

Évolutions préconisées par le SMBVH (complété par le SMBVH) :

Dans le cadre de la stratégie ISEF, une intégration de contenu technique attendant aux enjeux du Contrat de Rivière et aux activités du SMBVH (études, travaux, aménagements,...) est attendue, lorsque cela sera opportun dans les sujets d'interventions. Des temps d'accompagnement technique pourront être proposés par le SMBVH.

Plus précisément, le SMBVH préconise certains enrichissements techniques du projet tel que présenté. Elles seront notamment à prendre en compte dans la perspective d'un partenariat pluriannuel cadré par une convention dont la mise en place pourrait être effectuée courant 2022 :

- Extension du projet « Symbiose Vallée » à des affluents de l'Huveaune et notamment au Fauge, traversant la Zone d'Activités Aubagne-Gémenos dont les associations d'entreprises ASLP et APAGE sont des partenaires à mobiliser
- Intégration des risques d'inondations dans les thématiques abordées et lien avec les actions du Plan d'Actions de Prévention des Inondations prévues : notamment l'accompagnement des entreprises en zone inondable à la réduction de leur vulnérabilité. Une réflexion sur la désimperméabilisation et la connexion entre le réseau pluvial et la rivière sur les parcelles concernées devra également être proposée.
- Concernant la thématique déchets, le SMBVH souhaite que le projet « Symbiose Vallée » porte des opérations de ramassage dans le cadre de l'opération « Huveaune Propre » (participation en mars et portage en octobre 2022).
- Le SMBVH souhaite travailler avec « Citoyens de la Terre » pour que le sujet des droits et devoirs des entreprises riveraines de l'Huveaune fasse l'objet d'un volet spécifique du projet « Symbiose Vallée » qui représente en effet une opportunité de lien entre le SMBVH et les acteurs mobilisés par Citoyens de la Terre.
- Le SMBVH souhaite également être associé sur le volet relatif à la communication afin d'assurer l'enrichissement technique des messages clés diffusés.
- Concernant l'animation spécifique autour d'un ou des terrains pour sa leur reconnexion aux enjeux de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, le SMBVH souhaite que Citoyens de la Terre prenne en compte le projet de mobilité douce sur les berges de l'Huveaune porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence et la stratégie de signalétique en bordure de cours d'eau portée par le SMBVH.
- Enfin, le SMBVH préconise que Citoyens de la Terre prévoit à terme et ponctuellement l'ouverture du site à d'autres publics que ceux définis comme publics prioritaires du projet « Symbiose Vallée ».

Présenté au bureau du Conseil Syndical SMBVH le : 07/02/2022

Avis favorable sous réserve de :

- présenter un autofinancement de 20% du montant du projet
- transmettre un bilan sur la base des critères et préconisations

Sur la base de l'analyse du dossier et de l'enveloppe subventions disponible votée au budget 2022 par le SMBVH, le montant proposé en délibération du conseil syndical SMBVH du 7 février 2022 est de 6 000€.

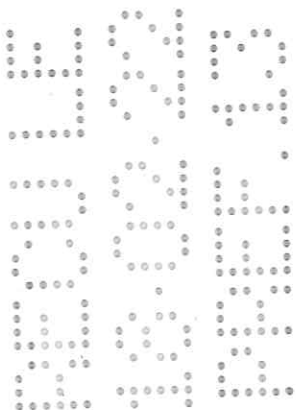
Approuvé par le Président du SMBVH :



DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

Nombre de Conseillers
en exercice : 15



DELIBERATION N°10

OBJET : LOGISTIQUE – Acquisition de deux véhicules

Monsieur le Président rapporte :

Le parc automobile du Syndicat est actuellement composé de 4 véhicules sous contrats de location longue durée avec entretien et avec option d'achat éventuelle.

Au vu du renforcement de l'effectif de l'équipe technique du Syndicat, notamment avec l'arrivée d'un technicien de rivière depuis le 2 janvier 2022 et les recrutements prévus cette année avec de nouveaux ingénieurs, impliquant de nouveaux déplacements, il convient de compléter le parc de véhicules pour la réalisation des missions des agents en lien avec l'évolution du périmètre de l'EPAGE.

Il est proposé au Comité Syndical de valider le principe du renforcement du nombre de véhicules avec 2 véhicules supplémentaires.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLE et Aïcha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Olivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Jacques COULOMB, Président,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer tout contrat en lien avec l'acquisition de deux nouveaux véhicules,

ARTICLE 2 : INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune



Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°10

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aicha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Ollivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE



DELIBERATION N°11

OBJET : ADM – Adhésion du SMBVH à l'ANEB et désignation des titulaires et suppléants pour l'année 2021.

Monsieur le Président rapporte :

Dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI, et à l'initiative de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, le 28 mars 2017 les décideurs locaux ont souhaité constituer l'Agence Nationale des Élus de Bassins. Il s'agit d'une structure dont le principal objectif est de placer la gestion globale de l'eau par bassin versant au cœur de l'aménagement durable des territoires.

La création de cette instance permet notamment :

- L'animation d'un réseau EPTB-EPAGE en articulation avec les réseaux territoriaux existants,
- La mise en place d'un processus de concertation des élus autour de propositions pour accompagner les réorganisations territoriales qui pourront être intégrées dans les SOCLEs,
- Le soutien d'une dynamique nationale de mobilisation des collectivités locales autour de l'activité réglementaire et la constitution d'une véritable force de proposition auprès de l'État, de ses agences et des parlementaires,

Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°11

- Le renforcement des échanges d'expériences et du partage des outils entre collectivités,
- La mise en place d'un observatoire national des réorganisations territoriales dans le domaine de l'eau (petit et grand cycle).

La question de la gestion intégrée et concertée de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune est au cœur de la politique élaborée et mise en œuvre par le SMBVH au travers du Contrat de Rivière et du PAPI, et défendue dans le cadre de démarches locales d'organisation de la politique de l'eau comme le SOCLE (Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau).

Ainsi, le Syndicat de l'Huveaune s'est associé à la démarche mise en place par l'ANEB dès ses débuts en participant aux rencontres organisées par l'Association et en y prenant part de façon active. Lors du Comité de Rivière du 6 décembre 2017, le SMBVH a animé une première session de la rencontre « Les rendez-vous près de chez vous », réunissant près d'une trentaine d'Elus autour de la question de la gestion globale par bassin versant.

Le Syndicat de l'Huveaune est ainsi engagé dans la démarche mise en place par l'ANEB depuis 2017 et aux principes qu'elle porte pour accompagner et conforter une gestion intégrée par bassin versant. Le Syndicat bénéficie également des supports techniques, juridiques ou autres, proposés par l'ANEB aux adhérents de son réseau.

Il est proposé que le Syndicat de l'Huveaune poursuive en 2022 son adhésion à l'ANEB, en tant que membre associé, dans le collège 2 (EPAGE et Syndicats de bassin versant, dénommés « Conseil des EPAGE »), et à signer la charte d'engagement, dont les grands principes sont les suivants :

1. Contribuer à une sensibilisation le plus large possible sur l'importance des politiques de l'eau, notamment face à l'urgence des changements climatiques.
2. Reclamer et accompagner la mise en place d'une organisation territoriale favorisant de manière pérenne et opérationnelle la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant.
3. Défendre les principes de solidarité entre les territoires et de prise en compte des besoins des collectivités, quelle que soit leur taille, dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'eau.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

VU

- Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants, L 5711-1 et suivants, relatifs à la création et au fonctionnement des syndicats mixtes,

CONSIDERANT

- La nécessité de conforter la gestion intégrée et concertée du grand cycle de l'eau à l'échelle des bassins versants,
- L'évolution des statuts du SMBVH en EPAGE HuCA et l'extension importante de son territoire et de ses prérogatives,

Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°11

www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
932, avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds
13400 Aubagne

- L'engagement du SMBVH dans la dynamique initiée par l'Association Nationale des Élus de Bassin depuis l'année 2017,
- La volonté du SMBVH d'adhérer à la démarche portée par l'ANEB,
- L'avis favorable des membres du bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : D'approuver l'adhésion au titre de 2022 du SMBVH à l'association Nationale des Élus de Bassin (ANEB), moyennant une cotisation annuelle précisée dans le règlement intérieur de l'ANEB, et d'inscrire les fonds nécessaires au budget 2022.

ARTICLE 2 : De maintenir les modalités de représentation du SMBVH à l'ANEB, à savoir M. Didier REAULT et M. Christian OLLIVIER en tant qu'élus titulaires, et M. Jean-Jacques COULOMB et M. Claude FABRE en tant qu'élus suppléants.

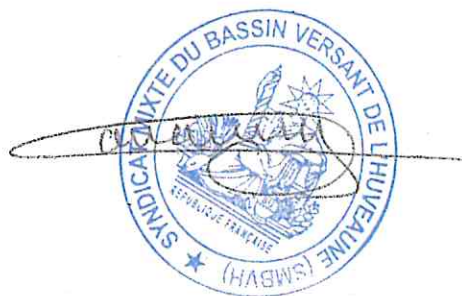
ARTICLE 3 : D'autoriser le Président du Syndicat de l'Huveaune à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLE et Aïcha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Ollivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE



DELIBERATION N°12

OBJET : ADM – Contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Président rapporte :

L'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 autorise les centres de gestion à souscrire pour le compte des collectivités qui le souhaitent un contrat d'assurance statutaire couvrant les risques financiers liés à l'absentéisme de leurs agents dans le cadre de leurs obligations législatives et réglementaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Le contrat groupe regroupe aujourd'hui près de 150 collectivités. Il est conclu pour une durée de quatre ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2022. Le CDG 13 va entamer la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique.

Le SMBVH, soumis à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CDG13. La mission alors confiée au CDG13 doit être officialisée par une délibération, permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°12

La procédure de consultation conduite par le CDG13 comprendra deux garanties :

- une garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire ou titulaire à temps non complet ou non titulaire de droit public)
- une garantie pour les agents relevant de la CNRACL.

La collectivité garde le choix de souscrire l'une ou l'autre des garanties, ou les deux. Pour les garanties pour les agents relevant de la CNRACL, un taux unique pour les collectivités de moins de 30 agents CNRACL s'appliquera.

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à l'établissement public avant adhésion définitive au contrat groupe. A noter que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non. Par ailleurs, les frais exposés au titre du présent contrat groupe feront l'objet d'un règlement à hauteur de 0,10 % de la masse salariale de la collectivité à l'intention du CDG13 pendant toute la durée du contrat.

Pour chaque catégorie d'agents (IRCANTEC, CNRACL), les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune ou l'établissement public une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2023.
- Régime du contrat : capitalisation.

Compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, je vous propose de rallier la procédure engagée par le CDG13.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le président,

VU

- le code général des collectivités territoriales,
- le Code des Assurances ;
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;
- le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- le code de la commande publique et notamment l'article L. 2124-3 relative à la procédure avec négociation ;

Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°12

www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
932, avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds
13400 Aubagne


Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
www.syndicat-huveaune.fr

- le code de la commande publique et notamment l'article R. 2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible ;
- la délibération n° 58_21 du Conseil d'Administration du CDG 13 en date du 6 décembre 2021 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires ;

DELIBERE :

ARTICLE 1 : DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le CDG 13 va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ARTICLE 2 : PREND ACTE que les frais exposés au titre du présent contrat groupe représentent 0,10 % de la masse salariale de la collectivité à régler au CDG13 pendant toute la durée du contrat.

ARTICLE 3 : PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision d'adhérer ou pas au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le CDG 13 à compter du 1er janvier 2023.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président du Syndicat de l'Huveaune à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°12

www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
932, avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds
13400 Aubagne

SMBVH
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
www.syndicat-huveaune.fr